

25

Doubs

c|a.u.e

Rapport **d'activité**

20

20



Sommaire

PRÉAMBULE

Édito	p.4
Nos fondements et nos missions	p.6
Notre Conseil d'administration	p.8
Notre équipe	p.9
Nos adhérents	p.10
Nos financements	p.11
La Maison de l'habitat du Doubs	p.12

NOTRE MISSION DE CONSEIL

Conseiller les collectivités	p.14
Zoom sur Longevilles-Mont-d'Or	p.18
Zoom sur Villeneuve d'Amont	p.20
Zoom sur Fournet-Blancheroche	p.22
Zoom sur le SMMO	p.24
Nos expertises	p.26
Projet Interreg Franco-Suisse	p.28
Conseiller les particuliers	p.30
Zoom sur la Chapelle-des-Bois	p.32

Rapport d'activité | 2020

3

NOTRE MISSION DE SENSIBILISATION

Sensibiliser le jeune public	p.36
Zoom sur une action écolier	p.40
Zoom sur une action collégien	p.42
Zoom sur une action lycéen	p.44
Sensibiliser le public	p.46

NOTRE MISSION D'INFORMATION

Notre centre de documentations	p.54
Nos ressources en ligne	p.55
Itinéraires d'architecture	p.58
Bulletin thématique	p.60

NOTRE MISSION DE FORMATION

Les ateliers aux particuliers	p.64
Les formations professionnelles	p.66
L'information aux partenaires	p.68

DIVERS

Bulletin d'adhésion 2021	p.70
Bloc-notes	p.71

Édito

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, depuis six ans, j'ouvre le rapport d'activité par cet édito qui retrace à grandes lignes les missions réalisées par le CAUE du Doubs. Chaque année, ce moment important est l'occasion de se remémorer les événements passés et on sait combien c'est un exercice difficile car on est souvent en train de gérer le quotidien et se projeter dans l'avenir, plutôt que de regarder en arrière.

Néanmoins, lorsque je synthétise notre année 2020, un mot me vient à l'esprit : ADAPTATION.

Adaptation vis-à-vis de la crise sanitaire qui est venue à plusieurs reprises bouleverser notre quotidien et celui de notre équipe.

Adaptation car notre équipe a su trouver des solutions pour maintenir notre service. Ainsi, vous le verrez dans ce rapport d'activité, toutes nos missions ont été réalisées mais exercées différemment :

- Le conseil aux particuliers s'est tenu par téléphone ou par visio ;
- Les ateliers aux particuliers ont été réalisés sur les périodes où nous pouvions recevoir du public, avant d'être travaillés sous une forme digitale - format proposé en 2021 ;
- Le conseil aux collectivités a été maintenu et

a même progressé. Suite aux élections municipales, de plus en plus d'élus nous ont fait confiance en nous demandant de réfléchir à leurs projets ;

- La sensibilisation aux jeunes publics a subi de nombreux revirements en termes de programmations d'intervention. Mais nous avons adapté le calendrier et nos modalités d'intervention en fonction des directives gouvernementales et du rectorat.
- La sensibilisation au grand public a été maintenue. En effet, le salon de l'habitat a pu se tenir et nous avons réalisé des expositions et participé à différentes manifestations ;
- L'information aux particuliers s'est quant à elle développée au cours de cette période où des nouveaux outils ont été développés pour toujours être présent dans le quotidien de nos partenaires et des particuliers.

Bref, vous l'aurez compris, notre équipe au cours de l'année 2020, s'est adaptée en termes de méthodes et a été présente continuellement pour assurer nos missions. Je m'en félicite et les remercie.

Au cours de cette année, nous avons également répondu présent face à la sollicitation de partenaires suisses en nous portant candidats à leurs côtés, à un programme Européen Interreg, intitulé Histo-Réno. Cette réponse conjointe a été



Pierre Simon

**Président du CAUE du Doubs
2^e Vice-Président de la Maison
de l'habitat du Doubs**

couronnée de succès car notre réponse a été retenue par la commission. Ainsi, pendant les 2 ans à venir, nous allons mettre en œuvre les actions de ce nouveau programme. Ce dernier est une véritable opportunité pour notre département et pour notre CAUE pour aller encore plus loin dans l'adaptation à la rénovation énergétique dans les centres anciens. De plus, c'est la première fois que notre CAUE se positionnait sur un tel programme.

Enfin l'année 2020, a vu naître la Maison de l'habitat du Doubs. Ce Groupement d'intérêt public qui était en gestation depuis quelques années, a vu sa mise en service le 2 juillet 2020. Cette maison offre un nouvel écosystème et permet de nouveaux partenariats. Elle va permettre de renforcer le travail du CAUE et d'accroître sa notoriété. Une chargée de communication a été embauchée en décembre dernier pour permettre de travailler sur notre positionnement et développer des outils de communication. Je me réjouis du dynamisme qui s'engage au travers de cette mutualisation de nos forces et de nos compétences dans les domaines du logement, de la construction, de l'architecture, de l'énergie, de l'urbanisme et des paysages. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Enfin, le rapport d'activité que vous allez découvrir, donne à voir la diversité des bénéficiaires publics et privés du CAUE et l'étendue des missions pour lesquelles est mobilisée notre équipe. Il met en avant la pluridisciplinarité de notre CAUE, sa capacité à intervenir à différentes échelles territoriales et à saisir des nouveaux enjeux. Je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Pierre SIMON, Président

le CAUE en 2020

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Il est créé dans chaque département un organisme dit « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement », sous la forme d'une association... »

Extrait de l'article 1 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Nos fondements et nos missions

Créé en 1993, à l'initiative du Conseil Départemental, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Doubs est une association dont le statut est défini par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il s'engage à fonder son action sur la base de 4 principes fondamentaux :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- la pluridisciplinarité, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problématiques ;
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires.

Le CAUE assure un service d'intérêt public à travers ses 4 grandes missions :

Conseiller



Les particuliers

Pour leurs projets de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle. Mission fondatrice du CAUE, elle s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrages privés. Le conseil est personnalisé et gratuit.

Les collectivités locales

En matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement, pour aider à la décision, par un apport pédagogique et technique à la passation de la commande de maîtrise d'œuvre.

Sensibiliser

Tous les publics



Sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité architecturale, urbaine et du paysage, par l'organisation de visites, de conférences et d'actions culturelles de formes diverses.

Le public scolaire

Par des actions pédagogiques adaptées aux niveaux des élèves (de la maternelle à l'université), suscitant leur curiosité, développant le regard et la réflexion sur leur environnement.

Informier

L'ensemble des acteurs du cadre de vie



Sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, sur les démarches et les possibilités d'actions. Des outils variés d'information sont mis à disposition, dont le centre de ressources documentaires et l'accès à des bases de connaissances numériques.

Former

Les élus locaux, les services et les partenaires professionnels



Pour la connaissance de l'aménagement des territoires et de leur évolution, sur l'ensemble des domaines liés aux projets des collectivités et pour intégrer l'étude de l'espace bâti et naturel dans les démarches.

Les missions du CAUE se sont vues renforcées par plusieurs lois ces dernières années :

- confortant le conseil apporté dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- offrant la possibilité de gérer des plateformes de rénovation énergétique ;
- affirmant la mission de formation des élus en donnant de droit l'agrément CNFEL ;
- introduisant la notion de paysage dans les compétences des CAUE.

Une présence Départementale

Notre équipe est présente à Besançon au siège social et effectue de nombreuses permanences dans tout le département du Doubs.

405

conseils apportés aux particuliers

70

études commune
rendues ou en cours

?

11

salariés

1

réaménagement
de l'espace de travail

Le réseau des CAUE

En France, 93 CAUE départementaux existent, et comptent plus de 1000 salariés. Les CAUE sont structurés autour :

d'une Fédération Nationale

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de nos départements et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement.



d'une Union Régionale

L'Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne - Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales. Des réunions régulières sont organisées pour mener des actions communes dans les domaines notamment de la sensibilisation, de la formation et de l'information.



Notre Conseil d'Administration

Présidé de droit par un élu, le conseil d'administration du CAUE réunit principalement des représentants de l'État, des élus locaux, des représentants des professions de l'aménagement et de l'architecture, et des enseignants.

Président

M. Pierre SIMON, conseiller départemental

Membres désignés pour représenter les collectivités locales

- Philippe ALPY, vice-président du conseil départemental
- Jacqueline CUENOT STALDER, conseillère départementale, secrétaire du CAUE
- Michel VIENET, conseiller départemental
- Gérard GALLIOT, conseiller départemental, vice-Président du CAUE
- Martine VOIDEY, conseillère départementale
- Jean-Marie SAILLARD, maire de Les Villedieu
- Gérard FAIVRE, adjoint au Maire de Valdahon, membre du Bureau
- Joaquim FERRERA, maire de Dammartin-les-Templiers

Représentants de l'État désignés par le Préfet

- Anne MATHERON, directrice de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de BFC
- Patrice DURAND, inspecteur d'académie
- Patrick VAUTERIN, directeur départemental des Territoires
- Sophie CHABOT, architecte des bâtiments de France

Représentants des professions concernées

- Gérard CHEVAL, architecte DPLG
- François-Xavier CAHN, représentant de l'Ordre des architectes, vice-président du CAUE
- Christian RATTE, représentant de la Chambre syndicale nationale des géomètres topographes, trésorier du CAUE
- Dominique VIPREY, président de la Fédération du bâtiment du Doubs

Personnes qualifiées

- François TOURNEUX, professeur à l'Université de Franche-Comté – Laboratoire THÉMA
- Vincent PLATEL, directeur de la société Initiative Aménagement Développement

Membres élus par l'Assemblée Générale

- Pascal DUCROT, vice-président de la CAPEB
- Soledade ROCHA, directrice de l'ADIL 25
- Michel ROUGET, directeur de l'AUDAB
- Daniel GAUTHEROT, maire de Palise
- Éric FAIVRET, directeur de l'économie, de l'environnement et des collectivités locales
- Béatrice RENAHY, conseillère en architecture, représentant la DRAC de Franche-Comté



L'équipe de la Maison de l'habitat du Doubs (presque) au complet !

Notre équipe

Pôle administratif

Nathalie JABRY

Directrice

Sophie DEMESMAY

Assistante de Direction et des services,
RH et comptabilité

Pôle information - communication

Maryline BRENIQUET

Documentaliste

Mylène BRÉVOD

Graphiste PAO

Marion MATHY

Chargée de communication

Architectes conseillers

Étienne CHAUVIN

Conseil aux particuliers et collectivités

Pierre GUILLAUME

Conseil aux particuliers

Vincent PAILLOT

Conseil aux particuliers et collectivités

Karine TERRAL

Chargée de mission sensibilisation

Urbaniste conseiller

Stéphane PORCHERET

Conseil aux particuliers et collectivités

Paysagiste conseiller

Jérémy ROUSSEL

Conseil aux particuliers, aux collectivités
et aux agriculteurs

Nos adhérents

79

communes

3

Communautés de commune

Altitude 800 / Frasné - Drugeon /
Portes du Haut-doubs

205

communes du Doubs
représentées

1

PETR

Pays Horloger

3

particuliers

Pourquoi adhérer ?

L'adhésion est ouverte à tous : particuliers, collectivités territoriales et professionnels. Être adhérent au CAUE vous permet de participer à la vie du CAUE et de bénéficier gratuitement de l'appui de notre équipe pour :

- des conseils personnalisés de nos experts (Architectes, paysagiste, urbaniste) tant pour les particuliers que pour les collectivités ;
- la réalisation d'études préalables à tout projet d'aménagement (architecture, paysage, urbanisme). Le CAUE établit une convention d'objectifs stipulant les termes de son intervention qui se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre ;
- une expertise patrimoniale globale (aide à la restauration du patrimoine architectural et mobilier) ;
- un accompagnement technique lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU/ Carte Communale) ;
- une assistance lors de vos jurys de concours de maîtrise d'œuvre ;
- une consultation de notre documentation et notre service de recherche d'informations ;
- une participation à nos actions de sensibilisation définies conjointement par convention d'objectifs (formation des employés communaux, actions pédagogiques...) ;
- une information et invitation à nos journées de sensibilisation et de formation ;
- une information et invitation aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, conférences, remises de prix, ...).

Pour les communes et groupements de communes, le montant de l'adhésion est proportionnel au nombre d'habitants.

Pour les particuliers, associations et professionnels, le montant de l'adhésion est de 30 €.

Pour adhérer, merci de nous retourner le bulletin d'adhésion en page 70 de ce rapport ou téléchargeable sur notre site internet www.caue25.org, rubrique « adhérer ».



Nos financements

Le budget du CAUE provient :

- du reversement d'une part du produit de la Taxe d'Aménagement (TA) perçue par le Conseil départemental ;
- de subventions et conventions ;
- des cotisations des adhérents.

11

PRODUITS

Taxe d'aménagement 700 592 €

Subvention Région 48 962 €

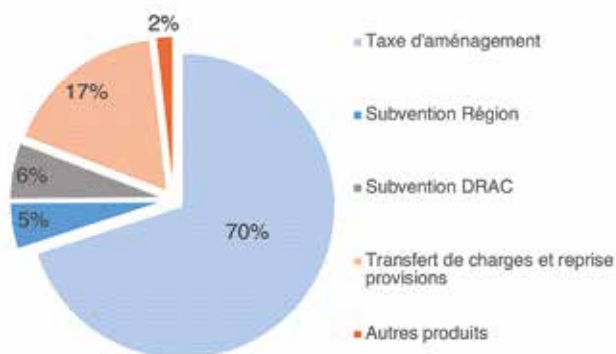
Subvention DRAC 59 550 €

Transfert de charges

et reprise provisions 174 020 €

Autres produits 17 982 €

Total 1 001 105 €



CHARGES

Charges de personnel 490 562 €

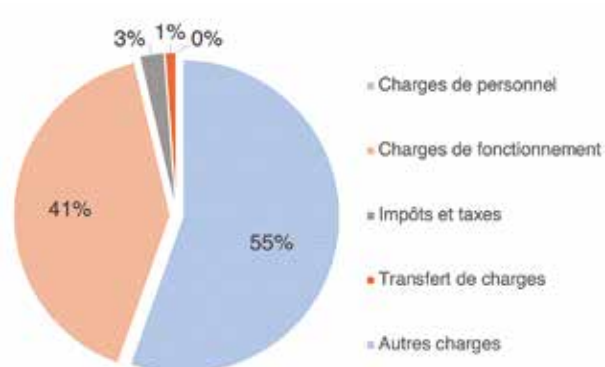
Charges de fonctionnement 361 431 €

Impôts et taxes 22 303 €

Transfert de charges 10 355 €

Autres charges 57 €

Total 884 708 €



Résultat 116 396 €

Résultat financier 1 393 €

Produit exceptionnel 1 846 €

Impôts bénéfice 172 €

Résultat excédentaire 117 592 €

La Maison de l'habitat du Doubs : un GIP porté par le CAUE et l'ADIL

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) assurent tous deux des missions d'information et de conseil auprès des habitants du Doubs, des collectivités et des professionnels. Les deux structures sont des associations loi 1901 dont les statuts sont fixés par décret.

Fort de ce constat, le Département du Doubs a souhaité renforcer l'action de l'ADIL et du CAUE et développer leur complémentarité, dans une organisation de ressources optimisées et en adéquation avec les attentes du public, des collectivités et des acteurs locaux.

Les expertises de l'ADIL et du CAUE ont ainsi été mutualisées au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP) : la Maison de l'habitat du Doubs, investie d'une mission de service public.

La Gouvernance

Jacqueline CUENOT STALDER – Présidente
Christine BOUQUIN - Vice-présidente
Pierre SIMON - Vice-président
Nathalie JABRY – Directrice

Son ambition

Devenir l'interlocuteur de référence pour toutes les questions liées à l'habitat et s'imposer comme un acteur incontournable dans le Doubs.

Sa mission

Faciliter l'accès aux informations relatives à l'habitat en devenant un centre de ressources et de conseils unique dans le Département.

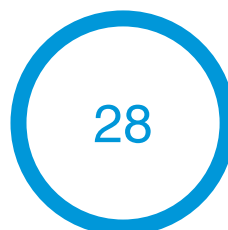
Ses valeurs

Basées sur les fondements forts et immuables de l'ADIL et du CAUE :

- Indépendance et neutralité
- Accessibilité
- Gratuité

Ses objectifs

- Garantir une qualité de service aux publics en proposant un parcours complet et fluide, sans rupture.
- Renforcer la notoriété des structures qui la composent grâce à une visibilité forte marquée sur tout le territoire et en devenant la référence en matière d'habitat.
- Créer des partenariats pour consolider et diversifier les missions de l'ADIL et du CAUE mais également développer de nouveaux projets.



salariés experts
et passionnés



appels
par mois

28 janvier 2019 : Première convention constituée signée par le Préfet du Doubs.

Juin 2019 : Arrivée de la directrice de la Maison de l'habitat du Doubs et du CAUE du Doubs.

Novembre / décembre 2019 : Validation du projet MHD par les différentes instances administratives CAUE / ADIL / GIP et par le personnel.

2 juillet 2020 : Mise en place effective à travers la mise à disposition du personnel des 2 structures (ADIL et CAUE) pour 6 mois.

Décembre 2020 : Nouvelle convention tri-annuelle pour la mise à disposition du personnel.

Février 2021 : Lancement du numéro unique et de la communication.



Les moyens déployés

Les moyens humains, techniques et matériels de l'ADIL et du CAUE ont été mutualisés. Les deux structures exercent leur activité dans les mêmes locaux, situés au Fort Griffon à Besançon. Elles bénéficient d'un accueil physique et téléphonique commun, celui de la Maison de l'habitat du Doubs.

Un guichet unique

- Un numéro : **03 81 68 37 68**
- Une adresse mail : **contact@maisonhabitatdoubbs.fr**

Un renforcement de la communication

Un service communication dédié a été créé. Notre équipe travaille à la réalisation d'outils d'information et de communication dans le but de diffuser largement les actions mises en place par la Maison de l'habitat du Doubs.

Rendez-vous sur :

www.maisonhabitatdoubbs.fr

Ce site a vocation à remplacer complètement les sites internet des 2 structures, toujours dans l'objectif de faciliter la lisibilité pour le public qui nous consulte.

Une identité visuelle forte et assumée

Un toit pour toutes les questions liées à l'habitat

Une bulle de discussion pour l'échange et le partage

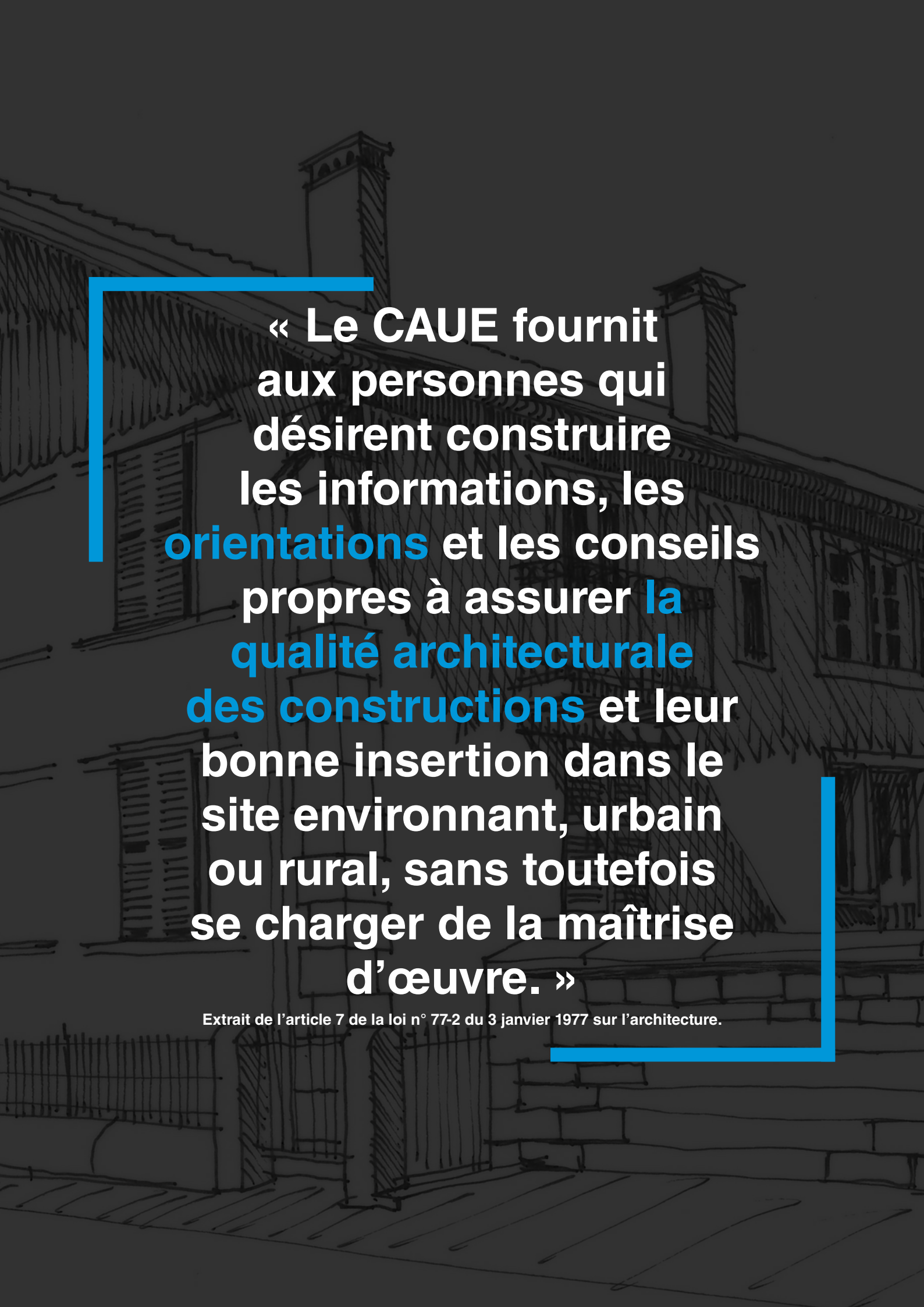


13

Nos partis pris :

- Un logo épuré avec un effet typographique à fort impact
- Une visibilité renforcée de nos deux entités
- Un univers visuel qui repose sur le dialogue, l'essence même de la MHD





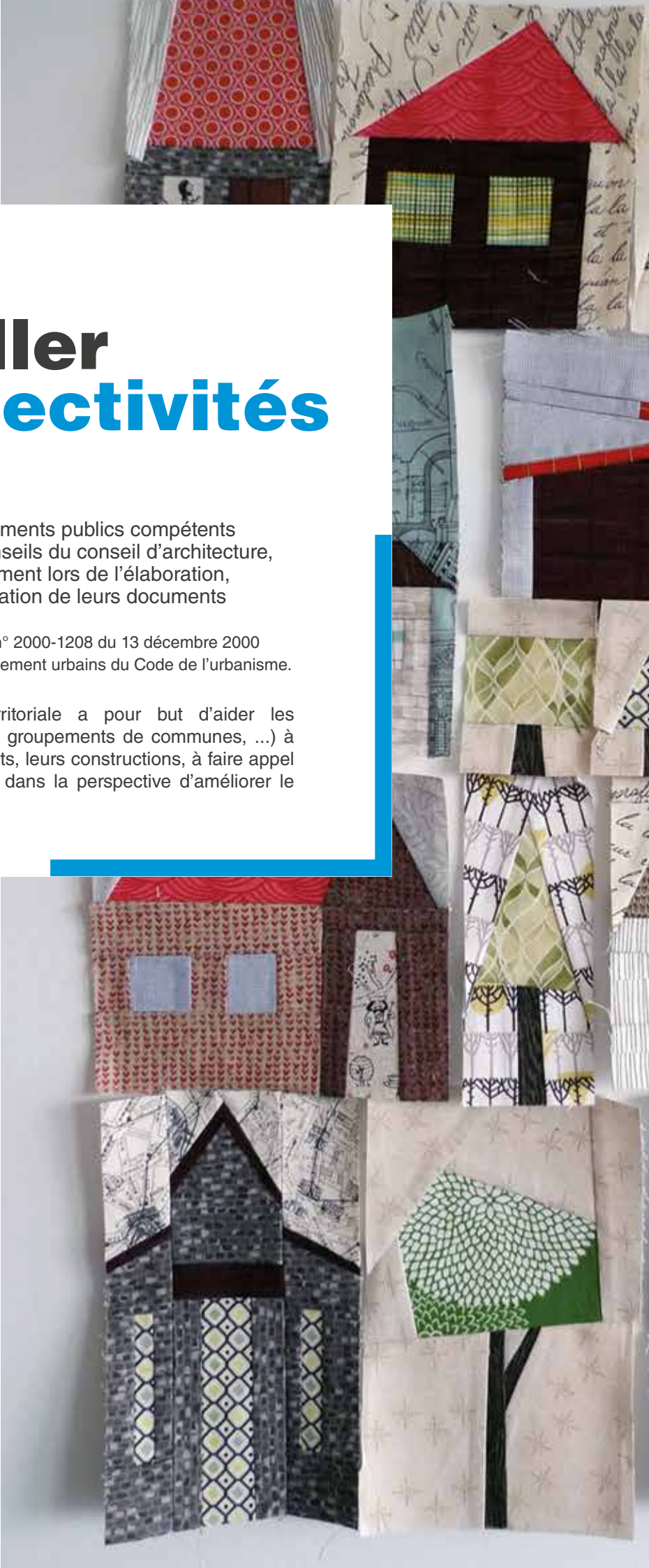
**« Le CAUE fournit
aux personnes qui
désirent construire
les informations, les
orientations et les conseils
propres à assurer la
qualité architecturale
des constructions et leur
bonne insertion dans le
site environnant, urbain
ou rural, sans toutefois
se charger de la maîtrise
d'œuvre. »**

Extrait de l'article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Chapitre 1



**NOTRE MISSION
DE CONSEIL**



Conseiller les collectivités

« Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. »

Extrait de l'article L. 121-7 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains du Code de l'urbanisme.

16

Cette mission d'ingénierie territoriale a pour but d'aider les collectivités locales (communes, groupements de communes, ...) à appréhender leurs aménagements, leurs constructions, à faire appel aux professionnels compétents, dans la perspective d'améliorer le cadre de vie.

28

communes accompagnées

34

nouvelles sollicitations



Le CAUE est donc régulièrement amené à conduire des réflexions préalables visant à permettre aux élus de se prononcer sur l'opportunité d'un projet de construction, d'urbanisme ou de paysage qu'il s'agisse par exemple de l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur particulier, de la réalisation d'un équipement ou de la réaffectation de bâtiments communaux. L'objectif n'est pas toujours d'aboutir à une réalisation, mais plutôt de donner aux élus une réflexion d'ensemble pour une aide à la décision en toute connaissance de cause.

L'intervention du CAUE est plus pertinente lorsqu'elle se situe le plus en amont possible. Elle consiste en un dialogue ouvert susceptible d'apporter plus-value culturelle et meilleure prise en compte de l'intérêt général. À cette fin, le CAUE met en œuvre tous les moyens nécessaires, tels que scénarii, schémas de principes, simulations, cahiers de recommandations, visites de sites... 2 architectes, 1 paysagiste, 1 urbaniste, ont en charge l'accomplissement de cette mission : tous situés en dehors des liens contractuels et financiers de la maîtrise d'œuvre. Ceci met le CAUE en position d'indépendance pour rechercher avec le maître d'ouvrage la qualité et l'innovation dans les solutions proposées.

Chaque étude fait l'objet d'une remise de plaquette dans laquelle figure un diagnostic de l'état actuel de l'ouvrage ou de l'espace public, accompagné de préconisations en termes de rénovation et de valorisation. L'architecture (construction neuve ou réhabilitation) reste le domaine privilégié d'intervention du CAUE.

En 2020, le CAUE a réalisé 16 études.

CÔTEBRUNE : Petit patrimoine

FONTENELLES : PLU - inventaire du patrimoine et prescriptions

FOURNET BLANCHEROCHE : PLU - inventaire du patrimoine et prescriptions

GRAND'COMBE DES BOIS : PLU - inventaire du patrimoine et prescriptions

LE LUHIER / MONTBELIARDOT : Réflexion/extension de l'école primaire

LONGEVILLES MONT D'OR : Aménagement d'un terrain occupé par des gens du voyage

METABIEF : PLU - inventaire du patrimoine et prescriptions

MONTBELIARD : Suivi Site Patrimonial Remarquable

MORTEAU : Aménagement de la rue du Clos Jeune

PAYS DE CLERVAL : Déplacement des monuments aux morts, aménagement des places du village et d'une cour intérieure

PAYS DE CLERVAL : Restructuration du centre bourg

SAUVAGNEY : Aménagement d'un garage en logement

SEPTFONTAINES : Aménagement des abords de la salle des fêtes

SMMO : Station 4 saisons : réflexion globale

VILLENEUVE DAMONT : Reconstruction d'une église

SAINT-HILAIRE : Aménagement d'un cimetière

zoom sur a | LONGEVILLES-MONT-D'OR

Quel avenir pour l'espace de l'ancien camping communal ?

L'espace de l'ancien camping communal situé à Longevilles basses est inscrit dans un paysage naturel bordé par une rivière avec sa végétation ripicole, ses terres agricoles et quelques maisons individuelles.



Le contexte et la demande

Point Urbain

Cet espace est situé en zone UL du PLU, zone destinée aux équipements d'intérêt public et collectif, de sports et de loisirs. Les équipements collectifs de type établissement d'enseignement, établissement de santé et d'action sociale, équipements sportifs et autres équipements recevant du public y sont donc autorisés (R151-27 et R151-28 du Code de l'urbanisme).

Cet espace est concerné aujourd'hui par un classement en zone humide sur une surface d'environ 1,36 ha.

Grand Paysage

Situé à la limite basse de la commune, matérialisé par le cours du Doubs, le site vient en bordure de la rivière et l'accompagne sur quelques centaines de mètres.

Le contexte paysager, rural et naturel fait du site le point de départ pour des randonnées locales, permettant de découvrir les spécificités paysagères du Haut-Doubs. La commune est d'autant plus reconnue qu'elle fait partie du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

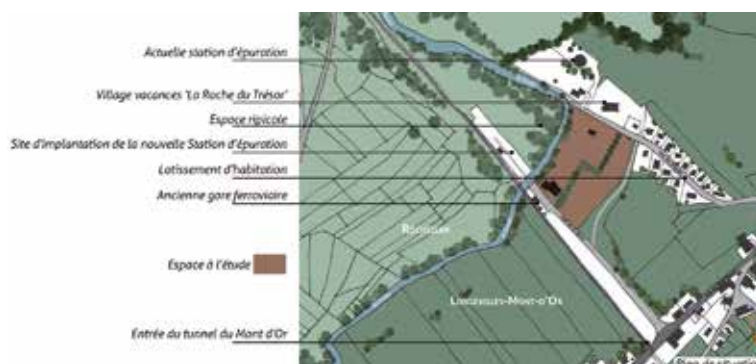
Le site côtoie également des aménagements plus urbains, notamment la salle des fêtes, et surtout l'ancienne gare et la voie ferrée toujours en activité, permettant de joindre Frasne et Vallorbes.

Paysage Local

Le site présente encore les traces d'aménagements liés au développement et au tourisme des années 80-90. Un camping

abandonné (depuis 2005) marque le site avec ses allées et ses espaces de stationnement. Une haie mixte sépare le camping d'un terrain de football, ce dernier n'étant plus utilisé. L'aspect abandonné du site est renforcé par un retour du naturel même si les trames vertes et bleues sont discontinues entre les espaces agricoles proche du village et les bords du Doubs.

Site de réflexion



Le site de réflexion comprend l'ancien camping, le terrain de football et les terrains de pétanque installés sur la parcelle ZB22 de 24 600 m² (2,46 ha). Cette parcelle accueille la salle des fêtes communale largement utilisée par les habitants de la commune et des communes voisines

Le programme devra permettre de rassembler la petite enfance (projet de crèche ou de groupe scolaire) et les seniors (création d'une résidence pour seniors), tout en conservant et confortant le contexte paysager et naturel de l'espace.

Aide à la réflexion

pour ouvrir le champ des possibles à la commune

Mise en exergue

des difficultés liées à l'urbanisme

Inscription du projet

dans un cadre paysager de qualité

Interface privilégiée

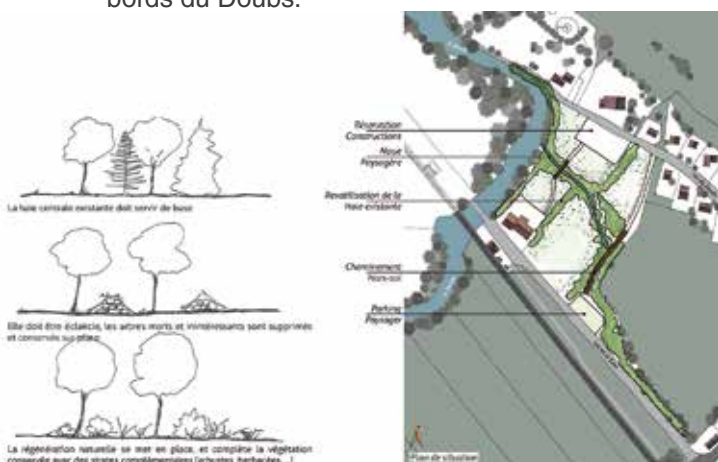
avec le Département

L'accompagnement du CAUE

Recommandations paysagères

L'approche paysagère consiste à renforcer la naturalisation en cours et à l'accompagner, notamment dans les trames verte, bleue et brune. Le cœur du site sera désaménagé, les abords devront intégrer l'aspect paysager naturel.

La zone humide devra retrouver son caractère naturel et une diversité de faune et de flore. Elle sera une porte d'entrée au paysage ripicole des bords du Doubs.



Recommandations urbaines

En l'état actuel du règlement du PLU, la parcelle ZB22, permet l'accueil de plusieurs types d'ERP (Établissement Recevant du Public) sur la partie non couverte par la « zone humide ».

Une expertise spécifique est nécessaire pour permettre de modifier la surface considérée « zone humide ». Si cette expertise permet la suppression ou le rétrécissement de cette zone, alors une évolution du PLU sera possible.

Enfin, le règlement du PLU applicable sur les parcelles ZB22 (zone UL) et ZB23 (zone A) ne permet pas l'accueil de nouveaux logements. Une évolution du PLU serait donc nécessaire.



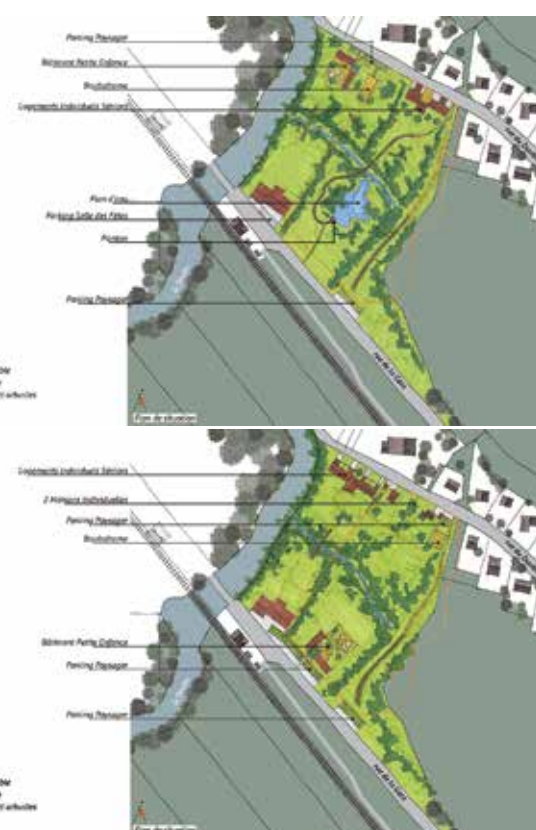
3 hypothèses ont été proposées

Chacune ont leurs inconvénients et des avantages propres, néanmoins elles respectent toutes au maximum le site en venant recréer un espace paysager au centre. Ces propositions permettent ainsi de relier les trames vertes et bleues, tout en proposant un programme architectural dédié à la petite enfance et aux seniors conformément au souhait de la commune.

Hypothèse 1



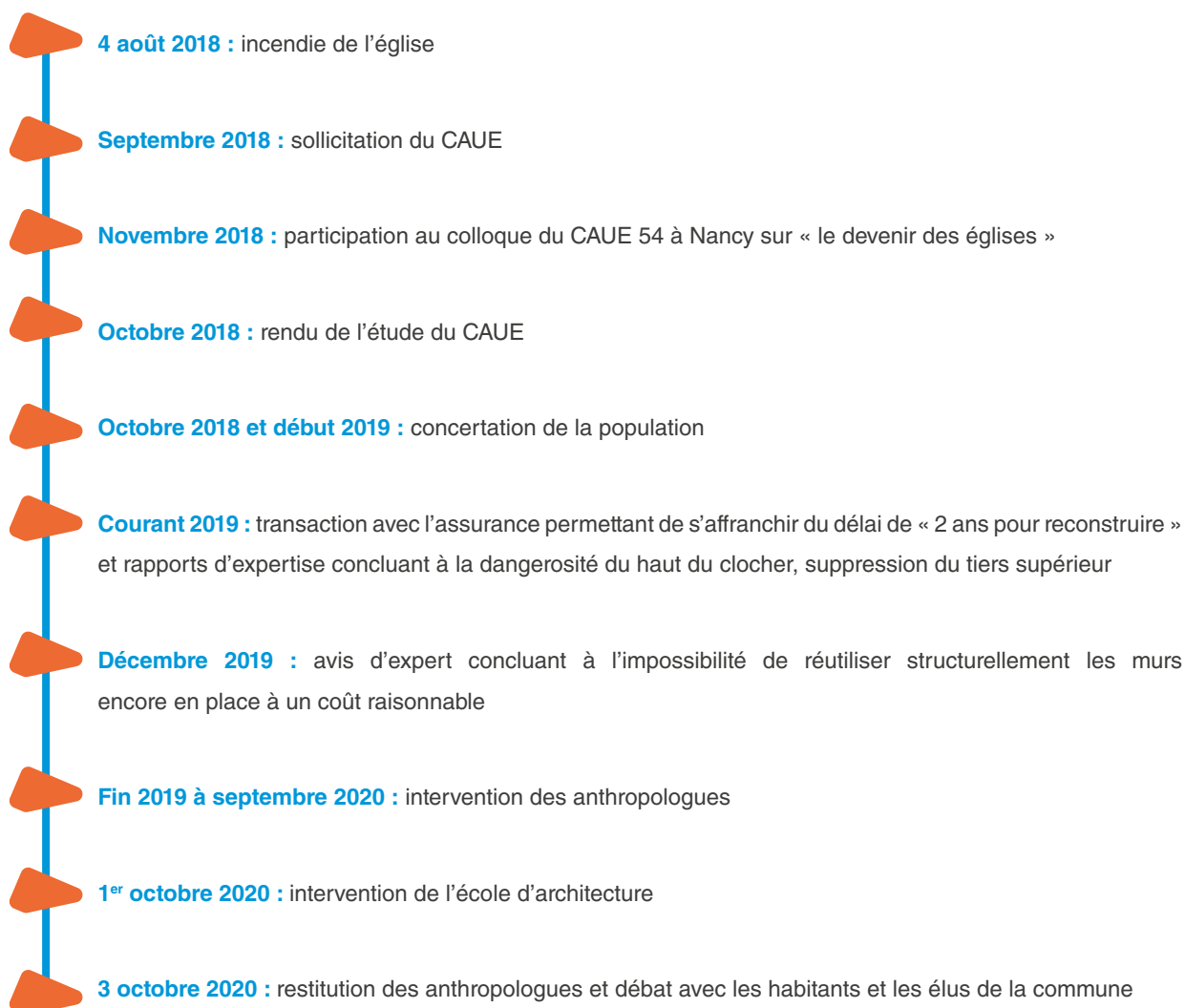
Hypothèses 2 et 3 : révision du PLU



zoom sur **b | VILLENEUVE D'AMONT**

Reconstruction d'une église détruite par les flammes

L'église de Villeneuve d'Amont a été entièrement détruite par les flammes en 2018. Les élus de cette commune ont rapidement fait appel au CAUE du Doubs pour les accompagner dans leur démarche et leur réflexion.



Aide à la réflexion

pour ouvrir le champ des possibles à la commune

Cahier des charges technique

permettant le recrutement du programmiste

Animation et coordination

un tiers de confiance pour la commune

Le contexte et la demande

Une concertation a été mise en place. Pour lancer le débat, un film sur le devenir des églises a été projeté aux habitants de la commune. Le recueil des souhaits a été complété quelques mois plus tard par une nouvelle sollicitation de la commune dans chaque boîte aux lettres.

Devant la complexité et l'ampleur de l'accompagnement pour ce sujet très spécial, la DRAC a missionné le CAUE pour orchestrer le projet.

L'accompagnement du CAUE

Une équipe d'anthropologues a questionné les habitants à propos de la disparition de l'église. Ce travail a permis de recueillir leur vécu par rapport au traumatisme de l'incendie.

Le CAUE a proposé aux élus de Villeneuve d'Amont de faire du projet de reconstruction de l'église un sujet d'étude pour les étudiants en architecture. L'ambition était de donner à voir aux élus et aux habitants, sur le site même de leur église, des projets d'architecture novateurs et ainsi les préparer aux projets qu'ils découvriront lors du prochain concours d'architecture.

C'est l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon qui a répondu à cet appel : 26 étudiantes et étudiants ont ainsi pris la direction de l'église de Villeneuve d'Amont et de son cimetière. La rencontre s'est faite le premier jour d'octobre 2020 à Villeneuve d'Amont, in situ. La DRAC, financeur du projet, a assuré le pilotage de cette consultation.

Pour ces étudiants en architecture, travailler avec des maîtres d'ouvrage bien réels a été une heureuse découverte dans leurs études : l'architecture est conçue pour être utilisée.

La pause déjeuner était dédiée à la rencontre avec la maire du village et ses élus, la référente architecture et les anthropologues de la DRAC, le curé affectataire de l'église incendiée et l'architecte du CAUE.

Ce jour-là, les étudiants de l'ENSAL ont pu croiser les élèves de CE2 et CM à l'œuvre pour dessiner l'église, action organisée simultanément par le CAUE du Doubs pour que grands et petits se croisent autour d'un projet commun.

Préalablement au rendu des étudiants en architecture, qui aura lieu fin janvier 2021, Étienne, architecte au CAUE, a présenté aux élus de la commune une trentaine d'église du 20 et 21^e siècle, pour donner à voir de l'architecture contemporaine, sur la base d'une sélection de l'école d'architecture.

Les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon auront pleinement satisfait les espoirs que nous avons placés en eux. Les rendus étaient de qualité. Notre seul regret serait le fait que la majorité des binômes d'étudiant.e.s aient choisi de déplacer le cimetière entourant l'ancienne église. Cette entorse au programme proposé a quelque peu bousculé les élus. Malgré cela, leurs travaux seront un jalon dans la direction de la qualité architecturale et une riche base de discussion entre les élus et le programmiste.

Une consultation de programmiste a été lancée en fin d'année 2020 par le CAUE. L'objectif était de faire coïncider la venue de ce spécialiste avec le rendu des étudiants.

Depuis janvier 2021, le programmiste, Matthieu Fortin, est à la tâche et prévoit de rendre un premier livrable au printemps : l'étude de faisabilité après recueil attentif des besoins auprès de toutes les parties prenantes : représentants de l'église, élus, population, partenaires...



zoom sur **c | FOURNET-BLANCHEROCHE**

La création d'un Plan Local d'Urbanisme

En 2018, la commune de Fournet-Blancheroche lançait l'élaboration de son premier Plan local d'Urbanisme (PLU). Ce document réglementaire qui permet de cadrer le développement urbain à venir offre également la possibilité de préserver la qualité et la valeur architecturales des constructions du village.

Le contexte et la demande

Sur les conseils du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, la commune a sollicité le CAUE du Doubs afin de réaliser un recensement du patrimoine bâti et de formuler des prescriptions architecturales permettant sa préservation. Il y a en effet dans ce secteur (Pays Horloger) des édifices sans protection particulière qui possèdent pourtant un intérêt en tant que patrimoine « ordinaire » historique local. Le travail a été finalisé et présenté à la commune en septembre 2020. Son intégration dans le document d'urbanisme est en cours.

L'accompagnement du CAUE

Un recensement des constructions emblématiques

Avec pour objectif le maintien des éléments architecturaux qui offrent une trace des pratiques sociales et architecturales héritées du passé, l'étude réalisée par le CAUE répertorie les constructions les plus emblématiques du territoire communal dans le but de disposer d'une connaissance du patrimoine local.

La liste n'est pas arbitraire, car le code de l'urbanisme précise que seuls les motifs d'ordre culturel, historique ou architectural peuvent justifier le classement d'une construction (L.151-19 du code de l'urbanisme).

À Fournet-Blancheroche, les constructions patrimoniales repérées nous donnent à voir des façons de bâtir, l'usage de matériaux locaux, des choix de volumétries, d'ouvertures,

d'implantation ou d'organisation qui ont été faits pour s'adapter au territoire au cours du temps.

Si l'usage de la plupart de ces bâtiments a évolué, ils conservent les caractéristiques des constructions traditionnelles du lieu, ce qui leur confère une valeur historique et patrimoniale : toits à deux pans, demi-croupes, tuyés, levées de grange, lambrechures... Adaptées au site et au climat, ces architectures nous transmettent aujourd'hui des traces d'une histoire et d'une culture locales. La forme des constructions, celle des toitures, l'ordonnancement des façades... ont un impact important sur le paysage local, et méritent d'être pris en considération.

L'inventaire s'appuie donc nécessairement sur plusieurs visites de terrain, mais également sur un travail documentaire. Il a fait l'objet de validations successives de la part de la commune, pour une approche de détail.



Enrichissement du PLU

pour préserver la valeur
patrimoniale existante

Aide aux pétitionnaires

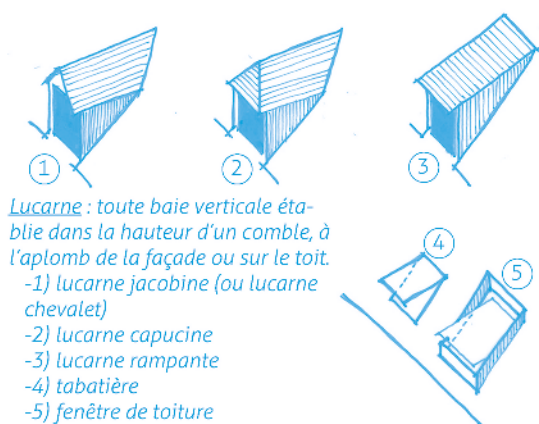
dans leur demande
de rénovation

Valorisation architecturale

des spécificités
de la commune

Des recommandations et prescriptions à intégrer au PLU

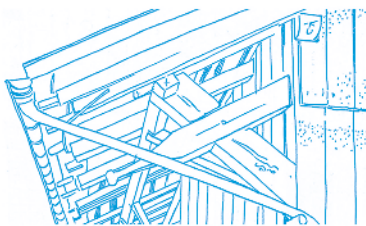
5. Privilégier les lucarnes jacobines ou capucines



7. Privilégier la pose hori- zontale des panneaux solaires, au bas de la toiture



9. Conserver les avancées de toiture impor- tantes sur le mur gouttereau*



« L'architecture est le témoin incorruptible de l'histoire » disait Octavio Paz (artiste, diplomate, écrivain et poète mexicain).

La notion de patrimoine n'est pas figée : elle n'est pas uniquement liée à l'ancienneté des édifices mais prend également en compte leur valeur culturelle ou architecturale ; elle ne doit pas non plus empêcher aux édifices identifiés d'évoluer.

L'étude du CAUE a également pour objectif d'enrichir le futur règlement du PLU de Fournet-Blancheroche ou ses OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Les règles proposées renvoient généralement à des principes simples qui doivent garantir le respect des éléments fondamentaux et permettre de préserver la valeur patrimoniale des constructions existantes. L'objectif est de pérenniser la valeur du patrimoine, sans fixer des contraintes excessives encourageant son abandon.

Intégrées dans le PLU, les recommandations ou prescriptions devront être respectées une fois le document d'urbanisme approuvé.

Une aide pour les pétitionnaires et les services instructeurs

Le troisième objectif de cette étude est de permettre à la fois de guider les futurs pétitionnaires dans leurs travaux de construction, de rénovation ou d'extension, mais également de mieux justifier les avis rendus lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme et faciliter ainsi la prise de décision.

Des recommandations techniques à destination des pétitionnaires ont ainsi été formulées pour les constructions repérées sur les thèmes suivants : les couleurs, les bardages bois, les enduits, l'isolation thermique...

Elles peuvent s'appliquer également à l'ensemble des constructions existantes ou à venir.



zoom sur d | LE SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR

Évolution d'une place centrale

Le SMMO souhaite envisager l'évolution des activités de montagne dans un contexte de réchauffement climatique, avec le risque d'une disparition des activités sportives d'hiver à moyen terme.

Le travail a été finalisé et une première présentation a été faite le 8 avril 2020. Le document a été présenté au syndicat mixte et au département en mai 2020.

Le contexte et la demande

En 2020, le Syndicat Mixte du Mont d'Or sollicite l'avis du CAUE sur l'évolution de la place Xavier Authier. Cette demande plutôt courante revêt en fait une attente et un impact beaucoup plus complexe, car à travers cette place, c'est le Métabief « Station de sports d'hiver » qui est remis en question. En effet, le SMMO souhaite envisager l'évolution des activités de montagne dans un contexte de réchauffement climatique, avec le risque d'une disparition des activités sportives d'hiver à moyen terme.

Le travail a été finalisé et une première présentation a été faite le 08 Avril 2020. Le document a été présenté au syndicat mixte et au département en Mai 2020.

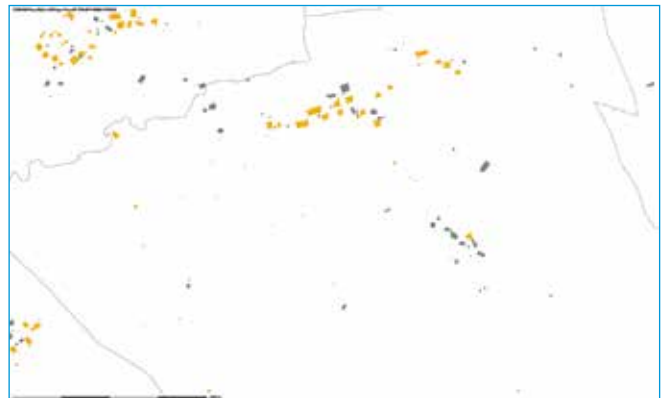
L'accompagnement du CAUE

Une analyse de l'évolution urbaine de la commune, en lien avec l'activité des sports d'hivers

La première partie comprend l'analyse de l'évolution urbaine de Métabief, depuis 1950 jusqu'à aujourd'hui, et comment un village agricole s'est transformé en une des plus importantes stations de sports d'hivers du massif du Jura.

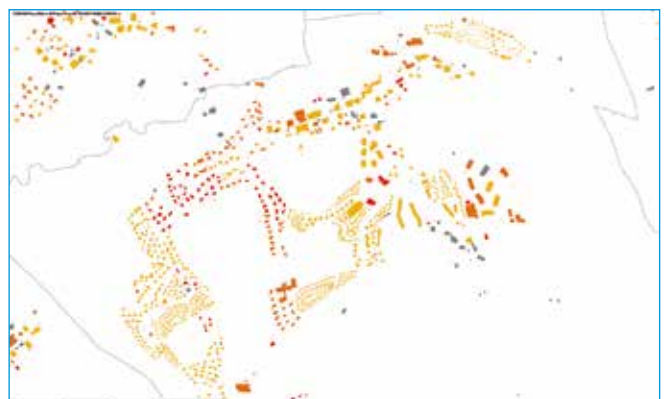
Autrefois peu développé et uniquement composé de fermes traditionnelles, la commune de Métabief a profité de sa situation au pied du plus haut relief du département pour mettre en place dans le courant des années 1960, des aménagements liés à la pratique du ski, et notamment des remontes-pentes. Sa situation

géographique favorable a permis à la commune de se développer autour du tourisme de montagne, et l'offre en logement s'est rapidement déployée sur le territoire de la commune, notamment avec des ensembles d'appartements, mais surtout avec la construction de petites maisons atypiques.



Métabief en 1960.

Métabief en 2011.



Aide à la réflexion

pour ouvrir le champ des possibles à la commune

Emmergence de différentes approches

pour explorer l'étendue des possibilités

4 scénarios proposés

pour permettre aux élus de construire leur réflexion

Constat sur l'évolution et les changements climatiques en cours, et les perspectives d'évolution de la commune

Face au constat actuel lié au réchauffement climatique, ainsi qu'aux perspectives qui s'annoncent, le SMMO a pris conscience de l'incertitude et du manque de pérennité autour des activités de sports d'hivers. Cette pratique, qui est à l'heure actuelle le principal secteur de développement de la commune, doit s'adapter et se réinventer, et avec lui, l'ensemble des structures existantes, telles que les logements et espaces d'accueil du public.

Emblématique de la station, la place Xavier Authier est perçue comme le centre névralgique du tourisme local. Cet immense parking situé au pied des pistes, entouré de logements et de commerces liés à l'activité sportive et touristique, est l'actuelle porte d'entrée du domaine. Cependant, son aspect évoque une période bientôt révolue et doit donc offrir un nouveau visage.



Plusieurs scénarios d'aménagements proposés pour la place Xavier Authier

L'analyse et le diagnostic ont mis en évidence les besoins et les objectifs que doit se donner la commune de Métabief pour amorcer sa reconversion, les enjeux se focalisant bien évidemment sur la place Xavier Authier. Au-delà du consensus sur la nécessité de revaloriser une place de stationnement, et de donner une image davantage tournée vers le rural et le naturel, le

travail du CAUE a permis de mettre en évidence les différentes opportunités qui s'offrent à la commune, notamment en proposant plusieurs scénarios, élaborés par 3 conseillers architectes et paysagistes. Les différentes propositions ont fait émerger des approches totalement différentes, nourries par des sensibilités diverses.

L'une mise sur une architecture « signal »,



lorsque les autres présentent une approche plus urbaine ou paysagère, en retravaillant davantage sur les contours d'une véritable place, et sur la valorisation architecturale et paysagère des lieux. L'étude et les propositions ont également donné l'opportunité de questionner la reconversion des immeubles attenants et la problématique des « lits froids ».



e | NOS EXPERTISES

Au service des collectivités et des agriculteurs

Au-delà de l'accompagnement et des études réalisées pour les communes du département du Doubs, le CAUE apporte son expertise à travers sa participation à différents jurys tout au long de l'année. Il donne également des avis éclairés sur les autorisations de droit du sol et l'insertion paysagère des bâtiments agricoles.

Avis sur les autorisations « droit du sol »

Depuis 2019, le CAUE apporte, sur demande des services instructeurs des collectivités du département, un avis sur les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager). Une adresse mail unique permet de centraliser les demandes et faciliter les modalités de réponse : avis.ads@caue25.org.

Ce service répond à un objectif de conseil, d'information et de pédagogie. Il permet aux pétitionnaires et aux collectivités de disposer d'un avis sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets, par une analyse de ses atouts et faiblesses, une alerte sur certains points de vigilance et des préconisations.

Au cours de l'année 2020, une trentaine de demandes ont été traitées (volume similaire à 2019) en lien direct avec les services ou sur sollicitation des communes.

Elles sont principalement situées dans les secteurs de la communauté de communes Lac et Montagne du Haut-Doubs, de Grand Besançon Métropole et de la communauté de communes du Val de Morteau. Une vingtaine de

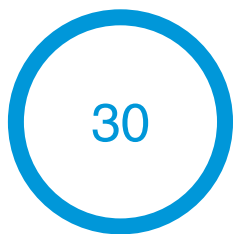
demandes concerne des logements individuels, 7 des logements collectifs.

Le bilan réalisé par les services « autorisations droit du sol » est plutôt positif : dans une large majorité, les avis rendus par le CAUE ont été utilisés pour justifier leur accord ou refus et faire évoluer les projets le cas échéant.

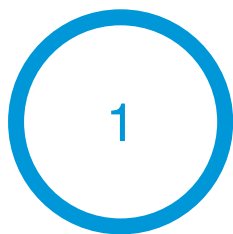
En outre, nos avis ont parfois permis une rencontre avec le pétitionnaire, toujours dans un objectif d'amélioration du projet.

Les avis sont aussi parfois l'occasion de formuler et d'illustrer des préconisations (exemple ci-dessous).





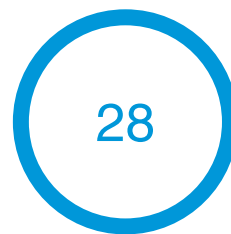
avis ADS
rendus



jury
de concours



participations
aux commissions



dossiers
pour le PMBE

Participation aux jurys de concours

Le CAUE est régulièrement sollicité pour participer aux travaux de jurys de maîtrise d'œuvre. Cette participation se fait à la demande. Les architectes du CAUE participent parfois aux réunions techniques de préparation des jurys.

Concours de Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la modernisation du secteur IRM du CHRU de Besançon :

- 1^{ère} commission le 30/06/2020 :
choix des candidats
- 2^e commission le 22/10/2020 :
choix du Lauréat

Participation à des commissions

Le CAUE participe activement et régulièrement à 2 commissions :

- La commission Effilogis dont l'objet est l'étude des projets de rénovation BBC portés par les collectivités ainsi que les projets à énergie positive portés par tout maître d'ouvrage : 2 participations en 2020
- La commission Qualibat : organisme certificateur qui délivre la qualification RGE : 2 participations en 2020 en collaboration avec un conseiller en rénovation énergétique de l'ADIL du Doubs.

Villes et villages fleuris

Chaque année, le CAUE est sollicité pour participer au jury « Villes et villages fleuris ». Cependant, face aux mesures imposées pendant la crise sanitaire et suite à un sondage réalisé auprès des communes du Doubs sur le maintien ou non de l'édition 2020, le Conseil Départemental du Doubs a annulé les visites du jury départemental prévues en juillet 2020. Ces visites ont été reportées à l'édition 2021.

Insertion paysagère des bâtiments d'élevage

Dans le Doubs, département agricole par excellence, la qualité des bâtiments d'exploitation ou d'élevage constitue un véritable enjeu. Les paysages du département sont liés à l'image

positive et valorisante de la ferme comtoise, et à l'activité agricole qui en découle.

Mais attentive aux nouvelles demandes de la société, l'activité agricole doit s'adapter de façon permanente, se renouveler, innover pour mieux atteindre ses objectifs. L'architecture des bâtiments agricoles suit cette mutation sans toujours tenir compte de son impact sur le paysage.

Dans le cadre du dispositif d'aide financière PMBE (Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage), et en particulier de son volet « intégration paysagère », le CAUE accompagne les agriculteurs dans l'intégration de leurs constructions. Cette mission de conseil auprès des agriculteurs s'effectue le plus en amont possible du dépôt de permis de construire, offrant ainsi les garanties de qualité des bâtiments et une bonne insertion dans le paysage, sans retarder le pétitionnaire dans ses démarches administratives.

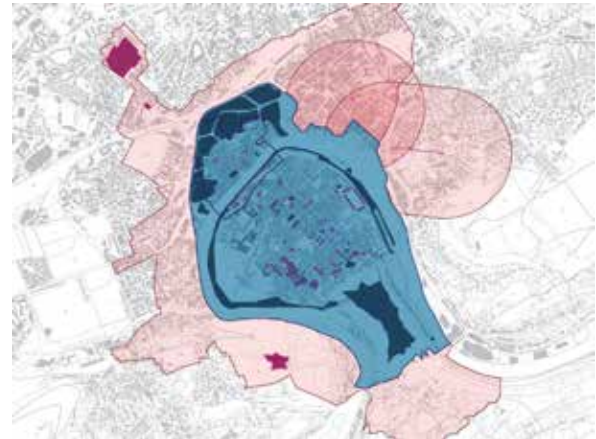
Pour chaque projet, le paysagiste du CAUE rencontre l'agriculteur sur le site. Cette visite permet de prendre connaissance du contexte paysager dans lequel s'inscrit le bâtiment, et de discuter des premières préconisations avec l'agriculteur. Cela permet de vérifier qu'elles soient compatibles avec les contraintes techniques organisationnelles et environnementales des exploitations (circulations, bien-être animal, organisation du travail...). Une fiche de recommandations sur la base de l'avant-projet est établie, proposant un appui méthodologique et pratique pour améliorer la qualité architecturale des bâtiments, les intégrer au mieux dans leur environnement, choisir les matériaux ou les couleurs les plus adaptés, et enfin améliorer le traitement des abords. Sur ces bases, l'agriculteur se charge ensuite de la constitution de son dossier de permis de construire, auquel il joint la fiche de préconisation du CAUE. Il peut ensuite déposer sa demande de subvention.

En 2020, 28 dossiers ont été étudiés et accompagnés par le paysagiste du CAUE.

e | **PROJET INTERREG FRANCO-SUISSE**

Le CAUE 25, partie prenante du projet Interreg HISTO-RENO

Histo-Réno est un projet Interreg qui réunit des partenaires France / Suisse pour travailler sur la création d'une plate-forme intégrée d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments à caractère architectural et patrimonial.



Le CAUE 25 a été sollicité par la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud pour répondre à l'appel à projet. C'est la première fois qu'un CAUE est approché pour répondre à un projet européen transfrontalier de cette envergure.

Ce projet s'inscrit dans le programme de coopération territoriale européenne INTERREG V FRANCE-SUISSE, axe 2 : « protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel », objectif spécifique 5 : « structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air ».

Qu'est-ce-qu'Interreg ?

Le programme Interreg V France-Suisse s'inscrit dans une longue tradition de coopération entre les territoires frontaliers français et suisse de l'arc jurassien et du bassin lémanique. Il a été élaboré conjointement par l'ensemble de ses partenaires institutionnels français et suisses dès 2013, en concertation avec les principaux acteurs socio-économiques du territoire de coopération. Le programme Interreg France-Suisse 2014-2020 soutient des projets transfrontaliers impliquant a minima un partenaire français et un partenaire suisse.

Un projet de coopération doit répondre aux 4 critères suivants :

- Être défini en commun avec un(des) partenaire(s) de l'autre côté de la frontière ;
- Être réalisé en commun ;
- Bénéficier de moyens humains partagés ;
- Être financé conjointement (avec des budgets séparés).

Contexte

Les centres urbains historiques contribuent au patrimoine culturel des territoires en France comme en Suisse.

Au sein des centres urbains se trouvent de nombreux bâtiments à caractère architectural notable. Bien que ces bâtiments ne soient pas tous protégés, ils peuvent néanmoins être potentiellement soumis à des mesures de protection dès lors qu'une opération de rénovation est envisagée. La demande énergétique pour le chauffage de ce type de bâtiment est élevée. Pour atteindre les objectifs énergétiques nationaux, il est indispensable d'augmenter significativement le taux de rénovation de ces bâtiments à haut potentiel d'économie d'énergie.

Le faible taux de rénovation de ce segment de bâtiment s'explique en partie par la difficulté à maintenir son caractère architectural tout en améliorant les performances énergétiques et ce à un coût raisonnable. Le processus de rénovation énergétique de ces bâtiments apparaît comme complexe et impliquant de nombreux acteurs aux objectifs parfois antagonistes.

53 607 €

Engagement du
CAUE 25

34 844 €

Montant de la subvention
européenne

Objectif du projet

Le projet Histo-Réno vise à développer une plateforme transfrontalière favorisant la rénovation énergétique du bâti dans les centres-villes et centres-bourgs, tout en conservant sa valeur patrimoniale et architecturale. La plateforme est basée sur un système d'information géographique (SIG) connecté à un outil de calcul pour l'analyse de choix de rénovation énergétique. Cet outil de calcul au format web échangera des informations sur les contraintes patrimoniales, les solutions énergétiques disponibles localement avec des données SIG disponibles et calculera différents scénarios de rénovation énergétique. Selon les objectifs des futurs utilisateurs de la plate-forme, deux modes de visualisation seront proposés : un mode « consultation » pour promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments historiques, avec des exemples concrets et actuels de réalisations ; et le mode « analyse » pour permettre aux intéressés d'enclencher une démarche de rénovation en utilisant l'outil web de calcul. Des solutions techniques et adaptées

au bâti seront ainsi proposées en visant les standards énergétiques, notamment en réduisant les émissions polluantes liées au chauffage et à la production d'eau chaude.

Résultats attendus

Histo-Réno contribuera à sensibiliser les acteurs (ingénieurs et architectes) et les propriétaires de bâtiments à valeur patrimoniale à la rénovation énergétique de ces bâtiments. Des scénarios de rénovation permettant de drastiquement baisser l'empreinte carbone de ces bâtiments seront développés et analysés dans le projet. Par ce moyen, le projet contribuera à augmenter le taux de rénovation énergétique des bâtiments à valeur patrimoniale, dans un souci de développement durable. Le couplage entre un outil de calcul de scénarios de rénovation énergétique et une plate-forme SIG constitue une innovation et favorisera l'aide à la prise de décision et à la valorisation des initiatives. S'inscrivant dans les enjeux climatiques actuels, le projet permettra in fine de stimuler et dynamiser l'ensemble de la filière liée à la rénovation énergétique pour atteindre les objectifs de réduction des polluants de l'air et des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Partenariat

France :

Chef de file :

Université de Franche-Comté (UFC)

Partenaires :

- AJENA
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Doubs (CAUE 25)
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Jura (CAUE 39)

Suisse :

Chef de file :

Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Partenaire :

Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM)



Conseiller les particuliers

Nos architectes conseillers informent les particuliers et peuvent :

- les accompagner dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension et de transformation en les aidant à se poser les bonnes questions ;
- les aider à déterminer les besoins et à réaliser une bonne insertion du projet dans le site environnant ;
- les conseiller dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs ;
- leur apporter une aide sur les aspects techniques (système constructif, isolation, chauffage...) ;
- les conseiller pour l'organisation intérieure et extérieure du bâtiment ;
- les guider dans les démarches administratives.

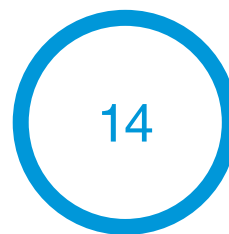
30



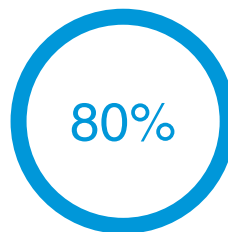
Maison de l'Habitat du Doubs
1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D
03 81 68 37 68
contact@maisonhabitatdoubs.fr



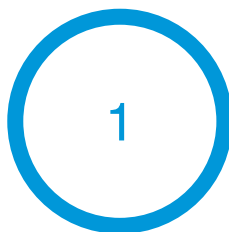
conseils aux
particuliers



lieux de
permanences



des conseils
ont porté sur
l'architecture



outil visio
déployé

Comment prendre rendez-vous ?

Les consultations sont données sur rendez-vous pris directement auprès de la Maison de l'habitat du Doubs.

Nos permanences départementales

Notre équipe assure des permanences une fois par mois, dans 14 lieux répartis sur tout le département. Il est à noter qu'en 2020, en raison des mesures sanitaires, nos consultations ont eu lieu par téléphone ou en visio.

31

Permanences architectes

Baume-les-Dames

2^e vendredi de 15h à 17h - Mairie

Besançon

3^e mardi de 15h à 18h - Maison de l'habitat du Doubs

4^e jeudi de 10h à 12h - Maison de l'habitat du Doubs

François

1^{er} vendredi de 10h à 12h - Mairie

Les Auxons

1^{er} lundi de 17h à 19h - Mairie

Levier

2^e vendredi de 10h à 12h - Mairie

Maîche

4^e mardi de 15h à 17h - Maison des services

Montbéliard

2^e vendredi de 10h à 12h - Maison du département

Morteau

1^{er} mercredi de 15h à 17h - Mairie

Ornans

2^e mardi de 10h à 12h - Maison des services

Pontarlier

4^e mardi de 10h à 12h - Mairie

Saint-Vit

4^e mercredi de 10h à 12h - Mairie

Valdahon

3^e jeudi de 14h à 16h - Maison des services

Permanence urbaniste

Besançon

3^e vendredi de 14h à 17h - Maison de l'habitat du Doubs

Permanence paysagiste

Besançon

2^e vendredi de 14h à 17h - Maison de l'habitat du Doubs

zoom sur

a | CHAPELLE-DES-BOIS

Construction d'un garage neuf à côté d'une maison.

Le garage à construire est prévu séparé de la maison, l'organisation intérieure de celle-ci ne permettant pas d'obturer une façade avec une construction.

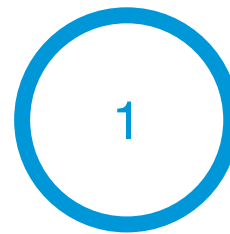




heures de
permanences



mines de
crayons cassées



célébration de
fin de projet

Le contexte et la demande

Le terrain d'implantation est relativement plat. La maison est assez en retrait de la route, le garage s'implantera entre les deux le long de l'actuel chemin d'accès à la maison. Le projet propose un volume simple, une base rectangulaire sous un toit à deux pans en bacs acier ou en zinc. Le choix d'une couverture métallique est cohérent avec le matériau de toiture de la maison d'habitation, elle-même en bacs acier.

Un conseil qui s'est construit en 3 temps

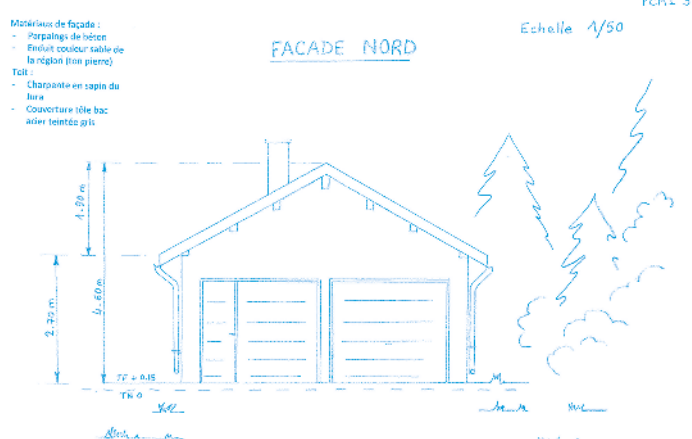
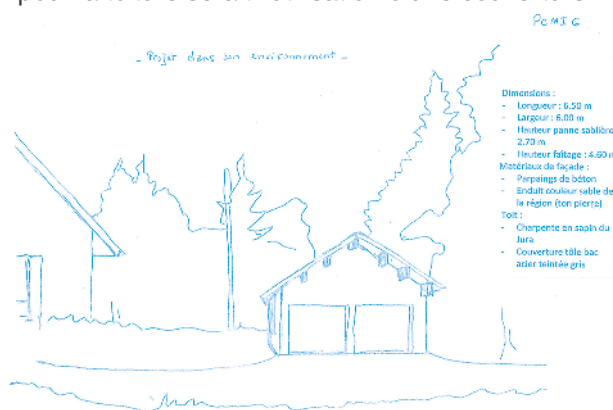
Dans un premier temps, la prise de contact a permis l'examen des documents présentés et des reprises à réaliser. Les conseils ont porté tant sur le projet lui-même à propos de la localisation d'une fenêtre ou sur la position du garage de manière à limiter les zones de manœuvre que sur des compléments d'informations à porter sur les documents du dossier de demande déclaration préalable ou sur quelques techniques de dessin d'architecture pour le tracé des façades et du profil du terrain.

La visite suivante a servi à vérifier que le dossier de demande de permis de construire paraissait complet. Quelques précisions complémentaires ont été formulées pour préciser les dessins et surtout, des conseils ont été donnés pour essayer de réaliser un croquis perspectif à partir d'une photo, à l'aide d'une feuille de calque. Il a été également convenu qu'une bonne solution pour la toiture serait l'utilisation d'une couverture

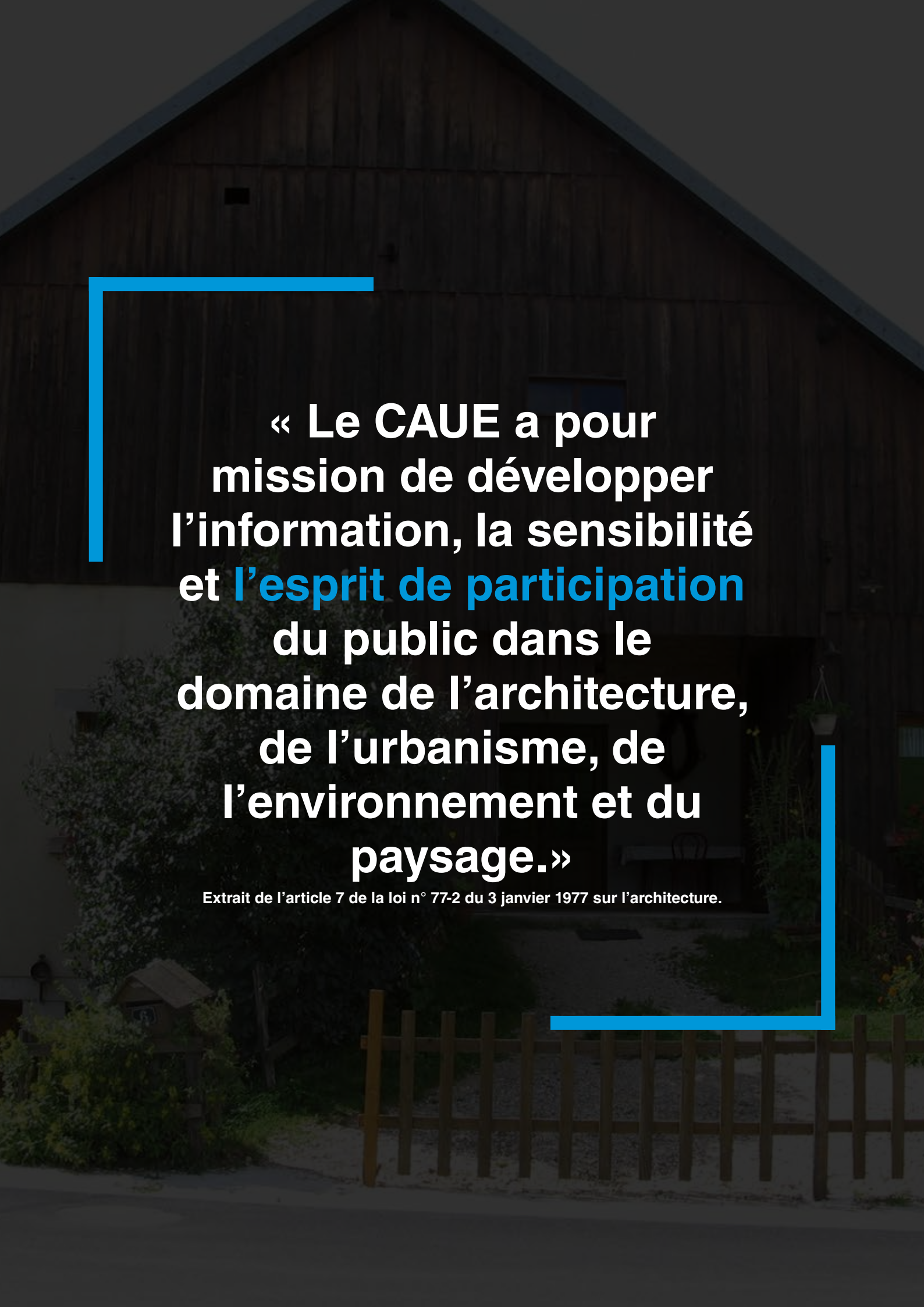
en bacs acier avec des raccords entre bacs du type « joint debout ».

Lors de la dernière permanence, après l'obtention du permis de construire, la discussion a porté sur des détails techniques pour préparer les travaux comme par exemple la réalisation des fondations qui doivent être drainées en pied avec des drains routiers et non agricoles et qui doivent également être situées à un niveau hors-gel par rapport à la situation altimétrique du projet. Les devis présentés étant assez peu précis à ce sujet, il est très important de faire préciser ce point aux entreprises concernées. Les pétitionnaires étant déjà en possession d'un isolant en mousse de polyuréthane type Roofmat, il est envisageable de le réutiliser pour isoler le dallage de sol pour peu que cet isolant soit compatible avec cet usage. Les chevrons de la toiture pourront rester apparents sur les débords, avec un voligeage en planches de bois qui cachera la sous-toiture. Des échanges sur les choix de couleurs ont permis de conclure qu'il faudrait essayer d'harmoniser la couleur de la porte du garage avec celle de la toiture, en évitant une teinte RAL 7016, répandue jusqu'à l'écoeurement sur les chantiers de la région.

Enfin l'attention des propriétaires a été portée sur la nécessité que les entreprises présentent des assurances responsabilité civile et décennale à jour à la date de démarrage du chantier et conforme quant à la nature des travaux qu'elles devront réaliser.



Le travail au « long cours » permet de **conseiller très concrètement**, de façon suivie et récurrente les porteurs de projet pour un meilleur accompagnement.



« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Extrait de l'article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Chapitre 2



**NOTRE MISSION
DE SENSIBILISATION**

Sensibiliser le jeune public

Le CAUE sensibilise les élèves afin de les éveiller aux qualités de leur cadre de vie et de les préparer à devenir des citoyens attentifs. Il accompagne les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leurs projets pédagogiques.





27

sollicitations

18

**projets d'éducation artistique
et culturelle accompagnés**

dont 4 projets « Architecture et Développement durable » et 5 ateliers « Architecture et patrimoine : Regards de lycéens et apprentis ».

637

élèves sensibilisés

183 écoliers, 225 collégiens
et 229 lycéens.

26

professionnels de l'éducation formés

24 enseignantes et 2 animateurs.

En sensibilisant les publics scolaires à l'espace construit, le CAUE prépare la génération des citoyens de demain à devenir des acteurs attentifs à l'environnement.

Le CAUE réalise à cet effet des interventions à plusieurs niveaux :

- enseignants, chefs d'établissements, collectivités dans le montage d'un projet culturel dans les domaines de l'architecture, urbanisme et paysage,
- développement des projets artistiques et culturels (PAC), résidences et ateliers de pratiques artistiques,
- création d'outils (carnets de visite, questionnaires, diaporamas...), ateliers.

Les actions de sensibilisation ont été particulièrement mal menées par le contexte sanitaire. Presque toutes ont dû être reportées sur l'année scolaire 2020/21 avec à nouveau des difficultés de réalisations avec les protocoles sanitaire et vigipirate. Malgré cela les chiffres restent bons : **18 actions sur 27 ont été réalisées à l'automne 2019/20.**

Cette mission faisant appel à de plus en plus de partenariat CAUE et prestataires extérieurs, l'objectif 2021 sera d'écrire les procédures et les limites d'interventions de chacun (CAUE et prestataires) afin que la place de chacun soit lisible pour nos partenaires institutionnels.

Contribution à l'éducation artistique et culturelle de l'Académie de Besançon

Le CAUE accompagne les enseignants qui intègrent la découverte et l'exploration de l'espace construit dans leurs projets pédagogiques, artistiques et culturels.

Chaque printemps au moment des appels à projets, le CAUE et la DRAEAAC (Délégation Régionale Académique d'Éducation à l'Action Culturelle) se mettent à la disposition des enseignants demandeurs d'un projet Architecture et/ou Paysage pour les aider à construire la progression de leur intention et partager leurs expertises et ressources (enquête, carnets de visites, réseau de professionnels, sites et édifices références).

Grâce à ce partenariat privilégié et le soutien financier de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, cet accompagnement est gratuit pour les établissements scolaires.

Après validation des commissions DRAEAAC-DRAC, le CAUE missionne les intervenants et suit les projets pour en rendre compte aux partenaires.

En 2020, le CAUE a mobilisé et suivi un réseau d'intervenants professionnels : Valérie Chartier architecte, Atelier BIVOUAC (architecte et paysagiste), Florence Clément architecte CAUE39, Stéphane Porcheret urbaniste CAUE25, Karine Terral et Etienne Chauvin architectes CAUE25, Jean-Luc Bari artiste sculpteur, Hôp hop hop (collectif architectes-urbanistes), Agnès Lemoine architecte CAUE70, Pascale Lhomme artiste graphiste et Vincent Paillot architecte CAUE25.

Les thématiques 2019/2020 témoignent d'une évolution sur l'appréhension de l'espace vécu, 7 établissements ayant déposé un projet en lien avec l'appréhension de l'espace scolaire ou du quartier.

Le partenariat est stable : la DAAC de l'Académie de Besançon, la DRAC BFC, les CAUE39 et 70 et les 14 établissements scolaires demandeurs (la communauté de communes de Frasné Dugeon, la commune de Villeneuve d'Amont, les écoles de Nancray et Thise, les collèges Faure à Valdahon, Pompidou à Pouilley-les-vignes, Bastié à Dole, Diderot et Hugo à Besançon, Saint-Joseph à Héricourt, Institut Sainte-Marie à Belfort, les lycées Ledoux et Paris à Besançon et Fertet à Gray).



Contribution à l'organisation d'une offre régionale sur les Académies de Besançon et de Dijon

Le CAUE poursuit son travail de coordination régionale en animant le groupe Sensibilisation de l'Union régionale des CAUE afin de constituer des offres régionales de sensibilisation.

Le groupe a aussi répondu aux sollicitations de la nouvelle DRAEAAC des Académies de Besançon et Dijon pour proposer des ressources à découvrir et des activités à réaliser par les enfants à la maison.

En parallèle, un premier état des lieux des actions et savoir-faire des 7 CAUE a été réalisé.

39

Malgré la crise, les chiffres restent bons.
18 actions sur 27 ont été réalisées
à l'automne 2019/20.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les 7 CAUE ont proposé une nouvelle formule pour les premières STI2D : Architecture & développement durable avec pour objectif de faire découvrir la démarche de projet à travers l'analyse d'un projet de conception architecturale. Le pourquoi et le comment de la conception et réalisation d'une architecture en 5 étapes.

Sur un potentiel de 30 STI2D, seul 5 ont répondu favorablement et 3 ont été menés à bien compte-tenu de la réforme (des lycées et du programme scolaire) et du contexte sanitaire.

Les partenaires

CAUE 21, 39, 58, 70, 71 et 89, la DRAEAAC des Académies de Besançon et Dijon et la DRAC BFC.

14

établissements
scolaires

5

classes
STI2D

zoom sur a | ACTION ÉCOLIERS

Constructions éphémères au musée de Nancray

Ce projet monté en 2019 en partenariat avec le réseau Canopé questionne les données du site (espace construit et paysage) par le biais de l'exploration et de constructions in situ à l'échelle 1/1. Les contraintes techniques, les expériences sensibles et de réflexion impulsent les démarches de création et la pratique des élèves.





Les temps forts

Avril 2019

Montage du projet et budget avec Canopé, construction du partenariat (école, CAUE, Canopé, intervenants).

Février 2020

Préparation des enseignants à l'exploitation des ressources du musée et aux ateliers du CAUE, de Canopé et des intervenants. Partages d'expériences et ressources.

Janv. à mars 2020

Co-écriture d'un conte avec Claire Saint-Hillier : un enfant part construire une cabane en forêt, un événement magique se produit permettant à l'enfant de communiquer avec les animaux.

Juin 2020

Atelier Canopé avec réalisation du livre numérique « La forêt magique de Jean Petit Loup ».

Sept. 2020

Interventions dans les 2 classes de l'école avec l'atelier d'exploration "Ça cartonne" du CAUE du Doubs, pour découvrir les techniques de construction selon les matériaux : comment ça tient, pourquoi ça casse, quelles techniques d'assemblage pour quels matériaux ?

Reprise du conte pour imaginer un habitat adapté aux animaux rencontrés.

Oct. 2020

Sur le site du musée, construction sous la forme d'ateliers d'exploration, d'éco-design et de construction de cabanes.

Temps 1 : chaque élève construit sa propre cabane en maquette.

Temps 2 : choix collectif d'une cabane par animaux et co-construction à l'échelle 1/1.

Budget global

3 744 €

dont contribution du CAUE de 2 355 € et 1 389 € de Canopé (hors mise à disposition du personnel Canopé).

Partenariats développés

Canopé, école du Vaizot de Nancray (52 écoliers et 2 enseignantes) et Jessica Jeanparis, plasticienne.



zoom sur **b | ACTION COLLÉGIENS**

**Le collège, un environnement adapté,
un espace pour tous**

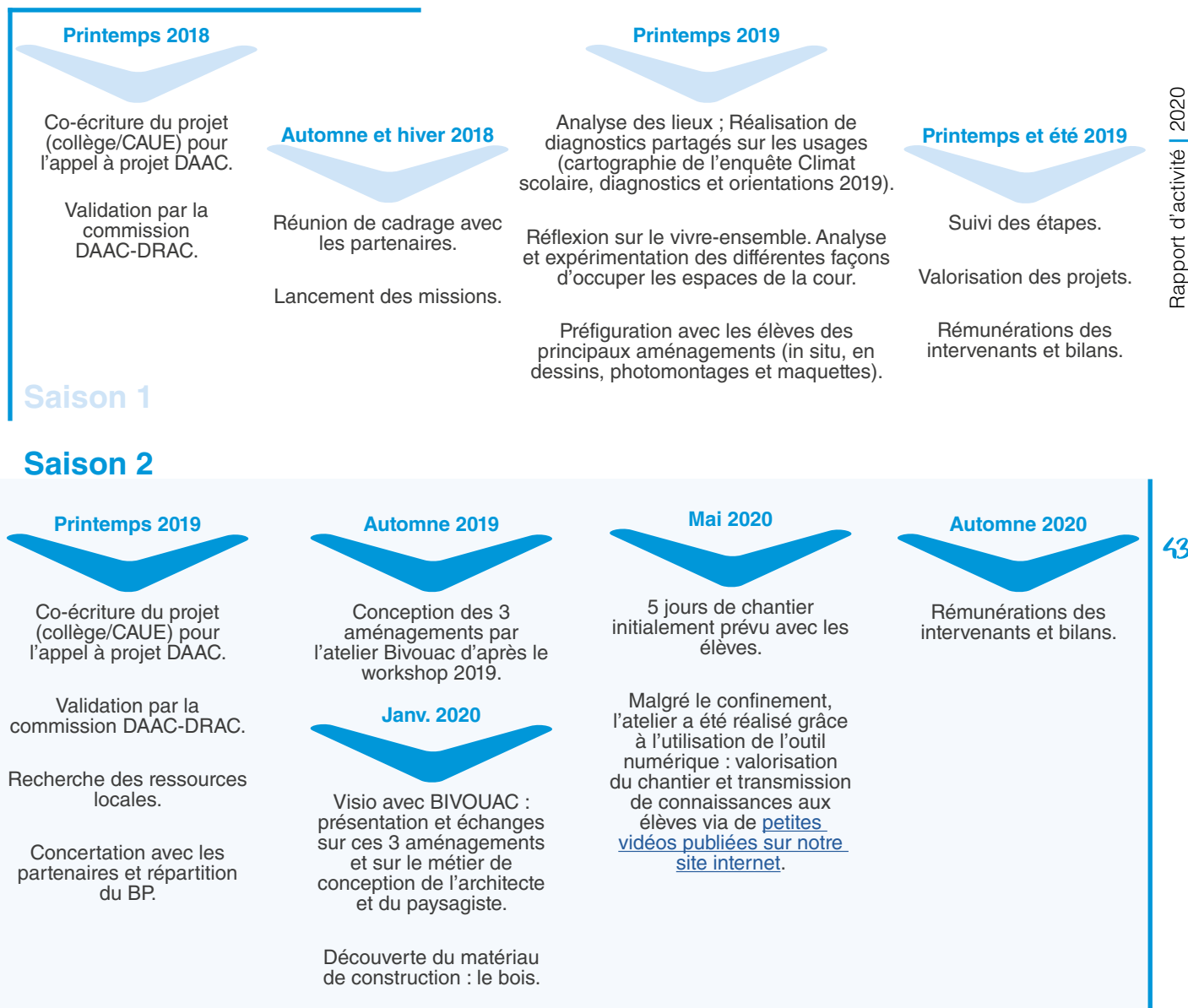
Ce projet du collège Pompidou à Pouilley-les-vignes, établissement labellisé expert Développement Durable sur l'Académie, a été construit à partir de l'enquête climat scolaire et du souhait de faire participer les élèves à l'aménagement des espaces extérieurs du collège.



L'atelier Bivouac proposé par le CAUE25 pour l'animation du projet

Composé de paysagistes et architectes, son expérience dans les démarches participatives et les projets de co-conception et co-construction en font un partenaire de qualité. En effet, au-delà de « penser des projets d'aménagements moins consommateurs de ressources », ils ont également intégré dans leur pratique des processus de médiation permettant de « s'accorder collectivement », de partager leur processus de conception, « de dessiner le projet sur le lieu de la commande pour échanger collectivement et tester des transformations avant d'acter une intervention pérenne ».

Les temps forts



43

Budget global



Saison 1, 2018/2019, année N-1, pour les 5 classes de 5^e :

- 2500 € DRAC BFC pour résidence, ateliers participatifs
- 1000 € collège pour résidence
- 500 € DAAC pour rencontre culturelle
- 300 € CAUE25 pour suivi, valorisation



Saison 2, 2019/2020, année N, pour les 5 classes de 4^e :

- 5100 € Conseil départemental du Doubs pour chantier et conception
- 3600 € DRAC BFC pour résidence
- 1200 € collège pour chantier
- 400 € DAAC pour rencontre culturelle
- 800 € CAUE25 pour suivi, valorisation

Partenariats développés

Atelier BIVOUAC, collège Pompidou, conseil départemental du Doubs, DRAC BFC et DAAC de l'Académie de Besançon.

zoom sur **c | ACTION LYCÉENS**

Architecture et patrimoine, regards de lycéens et apprentis

Suite à la demande de la Région de sensibiliser les jeunes au patrimoine et plus largement à leur cadre de vie, le CAUE du Doubs propose depuis 2015 l'organisation d'ateliers d'exploration et de pratiques pour aider les lycéens et apprentis à porter un nouveau regard sur leur environnement et favoriser la réalisation d'un témoignage ou d'une installation in situ.



Les temps forts



Budget global



Dont 60 000 € de la Région BFC et 10 500 € des CAUE répartis par projet de la façon suivante :

- 1800 € pour les prestations
- 650 € pour visites, sorties culturelles
- 600 € pour les déplacements
- 900 € pour le matériel, événementiels
- 875 € pour le suivi du CAUE.

Partenariats développés

CAUE 21, 25, 58, 71 et 89, la Région BFC, les 11 établissements demandeurs (lycée Clos Maire à Beaune, Ledoux à Besançon ; MFR des Fins ; CFA de Challuz ; LPA de Charolles ; lycées Du Gast et Dumorey à Chalon et Diderot à Bavières ; LEGTA de Venoy et lycées professionnels Paris à Besançon et Saint-Joseph à Belfort) et les 10 intervenants (Théo Volatier designer, Elvina Piard-Aubert, Fanny Cassani et Claire-Hélène Delouée paysagistes conceptrices, Delphine Ziegler vidéaste, Estelle Rebourt photographe, Valérie Chartier, Frédérique Manson, Caroline Gevrey-Noirot et Michèle Bourgeois architectes).



À noter qu'avec la crise sanitaire de la COVID-19, aucun des 11 projets n'a pu être terminé sur l'année scolaire 2019/2020. Tous ont été reportés sur 2020/21, 5 ont été finalisés fin 2020.

Sensibiliser le public

Au-delà de l'approche sensible, la découverte des domaines qui participent à la construction de notre cadre de vie nécessite le partage de regards et d'expériences avec les acteurs de la construction et de l'aménagement : maître d'ouvrage, architecte, urbaniste et/ou paysagiste.

Cette découverte recouvre différentes actions à destination de tout habitant du Doubs quel que soit son âge et son rôle dans la société. Selon le contexte et le type de public, ces actions prennent des formes variées : ateliers de pratiques, d'exploration et/ou d'enquêtes, animation de concertation, contribution à des forums, salons, événementiels...

L'approche CAUE est pédagogique et répond aux enjeux de la société. Ses actions sont prétexte à la création de supports et d'outils de médiation (reportage photographique, maquettes, modélisation, recensement, référencement, cartographie...).



2

participations aux forums des métiers
150 collégiens rencontrés

+ de 200

visiteurs sur notre stand
au Salon de l'Habitat

1

émission radio

2

expositions

Création d'exposition

Depuis 2 ans, le CAUE du Doubs réalise des expositions sur les thèmes de l'architecture, du cadre de vie et de l'environnement.

Ces expositions sont renouvelées habituellement tous les trimestres, et sont présentées dans le hall D du Fort Griffon.

L'année 2020 a donné naissance à deux expositions.

« Besançon dans 100 ans »

Le CAUE du Doubs a eu plaisir de réaliser un atelier artistique sur le thème « Besançon dans 100 ans ».

Que deviendra la ville de Besançon si :

- le climat devient tropical ?
- le travail est fait par les robots ?
- les énergies fossiles ont disparu ?

Des scénarios utopiques (ou dystopiques) construits avec les lycéens qui se sont appuyés sur les piliers du développement durable, en exagérant (parfois pas tant que ça...) les phénomènes économiques, sociaux ou environnementaux actuellement à l'œuvre, et en les contextualisant dans la ville de Besançon.

Concrètement, trois contextes, variant sur les dimensions économique, sociale et environnementale, ont été proposés aux élèves, les entraînant pendant une trentaine

d'heures dans une écriture puis un travail d'illustrations de scénarios plus ou moins divergents.

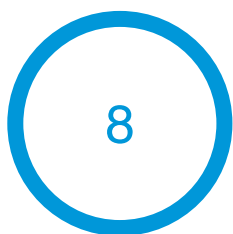
L'exposition s'est tenue du 24 janvier au 1er août 2020.

Les travaux exposés ont été réalisés par les élèves de 1^{ère} Bac Pro Travaux Publics et 1^{ère} Bac Pro Assistants d'Architecte du lycée Pierre-Adrien Pâris.

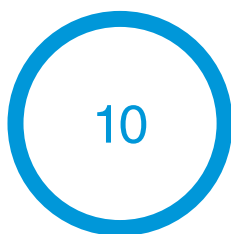
Avec l'accompagnement d'Adrien Houillère (auteur/illustrateur, membre de l'atelier SUPERSEÑOR) et Stéphane Porcheret (urbaniste au CAUE du Doubs).

Ce projet artistique et culturel, soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté, fait partie du dispositif « Architecture et patrimoine – regards de lycéens et apprentis » coordonné par le CAUE du Doubs.





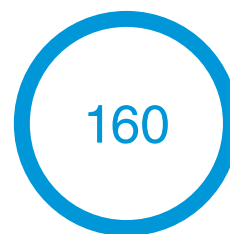
planches de carton
format 80 x 120 cm



mètres de calque
d'étude



heures de travail réparties
entre un architecte, une
historienne de l'art et Lina.



kms parcourus

49

« Dessiner, voir et prévoir en compagnie de Jean Garneret »

Nous vous avons accueilli Lina Barakat, étudiante en architecture, pour un stage d'un mois en juillet 2020 avec l'objectif de réaliser « une exposition sur Jean Garneret ».

L'inauguration a eu lieu le 4 septembre 2020.

Nous nous sommes appuyés sur le savoir-faire élaboré en atelier à l'école d'architecture par Lina pour le mettre en application sur le sujet que nous souhaitions développer : les fermes de l'abbé Garneret, curé – ethnologue – dessinateur qui a enrichi la connaissance du monde rural Franc-comtois.

Pour déciller le public et aiguïser son regard, ses dessins analytiques apportent couleur et fraîcheur au « butin » de Garneret.

La totale confiance que nous avons placée en cette jeune femme de 19 ans a comblé nos espérances par la qualité du travail produit.

Nous lui devons les recherches graphiques sur la base d'un des dessins de l'abbé et finalement l'angle d'attaque de cette exposition et son titre : « Dessiner, voir et prévoir en compagnie de Jean Garneret ».



Pour faire réfléchir aux enjeux patrimoniaux du passé et du présent, nous avons sollicité Séverine Pegeot, hôtesse d'accueil à la Maison de l'habitat du Doubs, et titulaire d'un doctorat en histoire de l'art.

Nous lui devons les textes de cette exposition qu'elle a élaboré en acceptant notre contrainte temporelle en surplus de son travail habituel.

Cette collaboration a été également l'objet d'un plaisir partagé autour de la figure de l'abbé Garneret. Nous remercions la famille Chopard de Montlebon qui a bien voulu nous laisser utiliser leur maison comme objet d'étude pour proposer de nouveaux usages dans leur ferme comtoise, ainsi que les institutions qui ont mis leurs documents à notre disposition : le Folklore Comtois, le Musée Comtois, le service inventaire de la Région Bourgogne Franche-Comté, et tout particulièrement Michel et Jacqueline Bévalot (du Folklore Comtois) qui nous ont offert 4 reproductions de fac-similé de dessins de l'abbé.

Que nous le chérissions dans notre cœur depuis longtemps ou que nous le découvrons tout juste, que nous en fassions un objet d'étude historique ou de sensibilisation à la qualité architecturale, que nous vivions dedans ou pas, le patrimoine est notre bien commun et les vieilles fermes méritent notre respect.

Les conditions de réalisation de cette exposition illustrent parfaitement la notion de transmission du patrimoine bâti qui nous a été légué par nos ancêtres et que nous sommes chargés de transmettre aux générations futures.

Salon de l'habitat de Micropolis à Besançon

En partenariat avec la Maison de l'architecture de Franche-Comté et l'Ordre régional des architectes de Bourgogne Franche-Comté, le CAUE a présenté aux futurs maîtres d'ouvrages privés la démarche de projet avec ou sans un architecte.

Le stand, construit en palettes, proposait un parcours à choix multiples sous forme d'une BD (15 planches 80*120) dessinée par Pierre Ferrero, auteur et illustrateur. Le scénario invite à suivre le cheminement d'un particulier qui

17 497 €

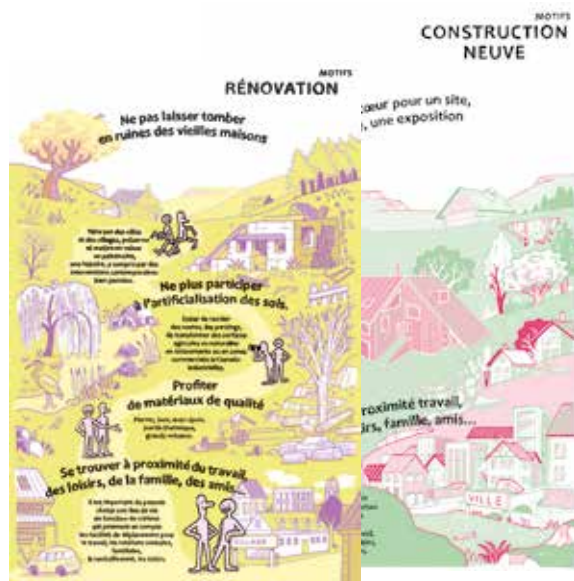
De budget global

dont 10 000 € financés par la DRAC BFC, 7 497 € par le CAUE 25 et 1 800 € par nos partenaires.





souhaite construire ou rénover une maison ou un logement. Il présente les diverses possibilités qui s'offrent à lui dans le choix de maîtrise d'œuvre (architecte, constructeur, auto-construction) et revient sur les étapes du projet.



Bien que la fréquentation du salon fût moins importante que les années précédentes, celle de notre stand s'est maintenue avec une centaine de visiteurs. Nous avons pu noter une augmentation des contacts avec une amélioration des échanges.

Radio Sud After Work

Émission spéciale architecture sur le thème « Architecture et nature »

Karine et Étienne ont été interviewés par Radio Sud le 10 juin 2020.

Un échange riche et techniques sur les sujets suivants :

- L'architecture dans la nature, comment le bâtiment s'intègre au paysage ;
- Les matériaux bio-sourcés et naturels : la pierre, la terre, le bois, la paille ;
- La nature comme source d'inspiration pour les architectes ;
- Les quartiers prioritaires, quelle est la nature de l'acte d'habiter.

51

Émission à réécouter :

<https://www.mixcloud.com/myriam-bendjilali/after-work-spéciale-architecture/>

Découverte des métiers

Notre objectif est de favoriser la découverte de nos métiers (architecte, urbaniste, paysagiste). Pour cela, le CAUE participe à des forums des métiers, intervient dans les classes et accueille des stagiaires en partenariat avec l'UDAP et des architectes libéraux.

En 2020, le CAUE a participé aux forums des métiers du collège Pompidou à Pouilley-les-vignes et du collège Diderot à Besançon sur les emplois et pratiques des domaines de l'architecture et de l'urbanisme.

2

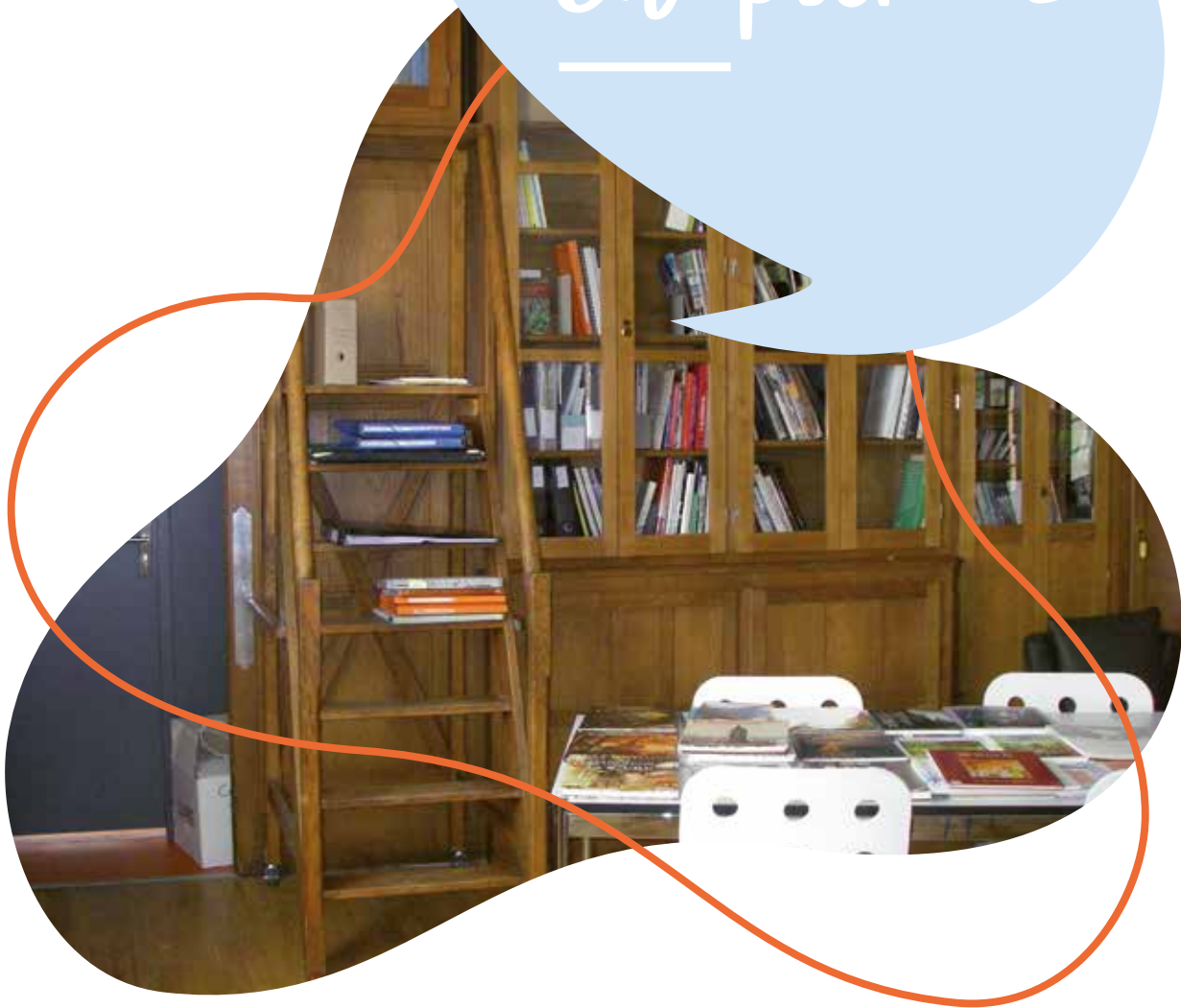
stagiaires en 2020 :
Jade (du 20 au 24 janvier)
et Lina (du 29 juin
au 30 juillet 2020).



**« L'architecture est une
expression de la culture.
La création architecturale,
la qualité des
constructions, leur
insertion harmonieuse
dans le milieu environnant,
le respect des paysages
naturels ou urbains ainsi
que du patrimoine sont
d'intérêt public. »**

Extrait de l'article 1 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Chapitre 3



**NOTRE MISSION
D'INFORMATION**

a | NOTRE CENTRE DE RESSOURCES

L'une des missions du CAUE est de diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère sur notre territoire. Des outils variés d'information sont mis à disposition, dont le centre de documentation et l'accès à des bases de connaissances numériques.

Un centre de documentation pour petits et grands

Une documentation spécialisée en aménagement du territoire, architecture, construction, développement durable, habitat, paysage, urbanisme et un fonds sur l'histoire et le patrimoine local et régional, sont disponibles au Fort Griffon.

Notre centre de documentation est un espace de mémoire et de partage des connaissances qui apporte un appui aux membres de l'équipe et est ouvert plus largement aux particuliers, professionnels, étudiants, enseignants et élus.

On peut y trouver plus de 2 500 ouvrages, des revues spécialisées, des publications du CAUE du Doubs et du réseau des CAUE, des études du CAUE réalisées auprès des collectivités territoriales du Doubs (accès réservé pour usage interne et aux personnes ayant reçu l'autorisation de la commune concernée).

Nous proposons également des expositions itinérantes (prêt gratuit aux adhérents), des outils pédagogiques / jeux et des photographies (consultation réservée aux membres de l'équipe CAUE).

Consultation sur place

libre et gratuite

Accueil de groupes

sur rendez-vous

Prêt de livres sur place

sous certaines conditions
(réservé aux adhérents : 3 livres pour 3 semaines)

Recherches documentaires

et bibliographiques

Parmi les nouveautés 2020...



Nos ressources en ligne

Afin de s'adresser à un large public, différents supports numériques ont été développés. Ces outils sont accessibles à tous, sur tout le territoire.

Ressources des CAUE Centre-Est : un portail documentaire mutualisé

Ce portail unique, fruit d'une collaboration entre les CAUE 01, 21, 39, 58, 70, 71, 89, regorge d'informations sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Il est gratuit et accessible à tous.

Le catalogue de notre bibliothèque est également consultable en ligne.

Rendez-vous sur www.ressources-caue.fr (rubrique CAUE 25)



L'Observatoire des CAUE

La production architecturale, urbaine et paysagère départementale ou nationale devient accessible au plus grand nombre avec l'Observatoire des CAUE.

Rendez-vous sur www.caue-observatoire.fr



5 300

références

dont 1 079 en Bourgogne - Franche-Comté et 129 dans le Doubs

Parmi les dernières réalisations :



Espace multifonctionnel
« Bruno Mutin »
Métabief (25)



Atelier-logement
Besançon (25)



Groupe scolaire et périscolaire Pouilley-les-Vignes (25)



« L'espace des arcades » (ancienne Paroissiale)
Pierrefontaine-les-Varans (25)

12 878
visiteurs

60 148 pages vues
17 242 sessions

41 154
notices documentaires consultables

92 podcasts audio et vidéo
sur **4 468** documents numériques accessibles

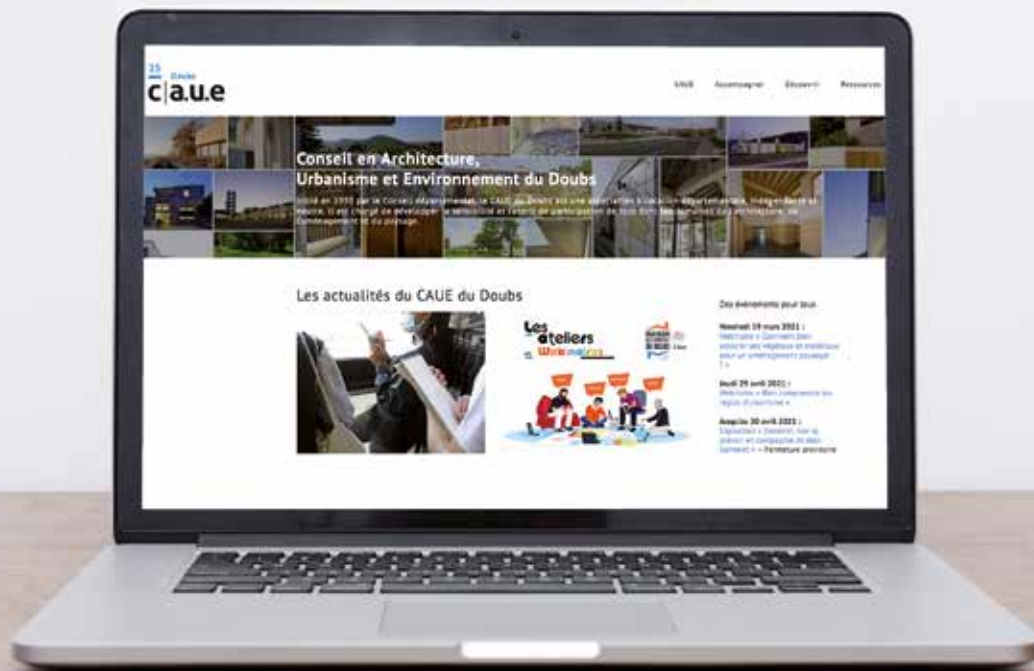
1 enquête utilisateurs obtenant **40** réponses

1 723 nouveaux enregistrements de documents

2 483 études CAUE

bulletins documentaires thématiques envoyés

77% des utilisateurs consultent le portail à partir d'un ordinateur



Site internet

Toute l'actualité et les ressources du CAUE 25 sont disponibles sur notre site internet.

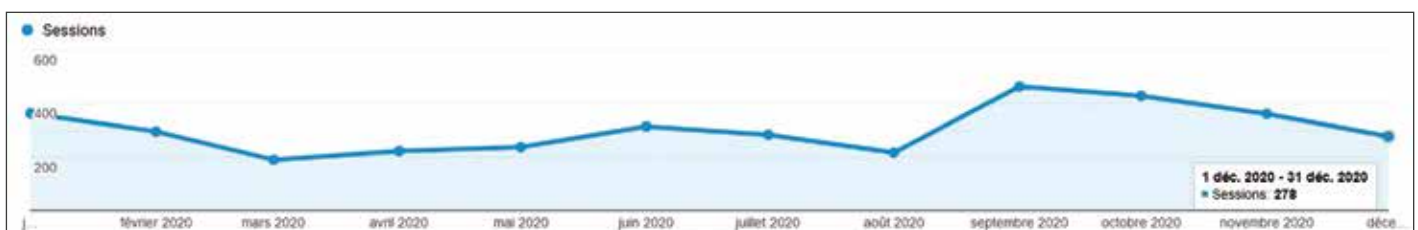
www.caue25.org

Nous observons une augmentation significative des visites sur le 4^e trimestre 2020 : ce qui correspond à la période de rentrée scolaire. Cela s'explique également par l'important travail de référencement du site sur les moteurs de recherche qui a été mené pendant la période de confinement au printemps 2020.



visites en 2020
En moyenne 300 visites / mois

Évolution des visites SEO / mois sur 2020 – Source : Google Analytics



Chaine Youtube

La chaîne YOUTUBE du CAUE du Doubs valorise les réalisations primées des Palmarès d'architecture et les actions de sensibilisation mises en place par le CAUE du Doubs.



vidéos



playlists

Newsletters

La lettre d'information du CAUE du Doubs 2020 a donné naissance à la newsletter mensuelle sur l'actualité du CAUE.



Elle permet de relayer et de valoriser les actions des équipes du CAUE en présentant de manière synthétique les accompagnements réalisés auprès des communes, les expositions, mais également les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

Pour les inscriptions : rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet

Bulletin de veille du CAUE : FILAUE

Le CAUE informe régulièrement un public divers : élus, personnels de collectivités territoriales, services de l'État, professionnels de la construction et de l'aménagement, particuliers qui le souhaitent, sur l'actualité locale et nationale spécialisée en architecture, environnement, paysage, urbanisme... à travers l'élaboration d'un bulletin de veille mensuel.

L'objectif de cet outil est de suivre les tendances de consommation de l'information

7

newsletters envoyées de juin à décembre 2020

10

envois réalisés en 2020 avec + de 3 000 consultations

Dossier spécial « Jeux éducatifs et culture »

La période de confinement a été l'occasion de valoriser les jeux éducatifs disponibles au CAUE et en ligne. Un dossier a été créé sur le portail de ressources et il continue à être enrichi. En avril 2020, cela a fait l'objet d'un envoi à tous nos contacts via le FILAUE.



+ de
800

consultations
en 1 mois.

« Merci beaucoup pour cette mine d'informations !

On ne va pas s'ennuyer ! »
de Brigitte de Mouthe

« Merci beaucoup pour ces liens ! On vient de faire le tour avec les enfants avec pleins d'idées nouvelles ! Bon courage, bon confinement, prenez soin de vous. »
de Joël et Victoria d'Étupes

zoom sur b | UN PROJET INTER-CAUE

Un site web PWA* « itinéraires d'architecture / paysage »

Parce que le pôle régional de ressources est reconnu et actif, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'attribuer en mars 2020 une subvention d'un montant de 10 000 € pour développer un nouvel outil. Le CAUE du Jura pilote et coordonne l'action.



Itinéraires CAUE
Architecture Urbanisme
Environnement Paysage

Itinéraires
CAUE



Itinéraires
géographiques

Points
d'intérêts

Autour de moi

Créer un
itinéraire



Notre projet

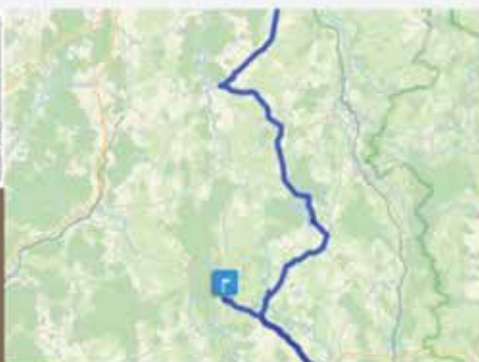
Partez à la découverte de votre territoire grâce à nos balades et circuits !

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs, du Jura et de la Nièvre vous proposent de découvrir les richesses architecturales, urbaines et paysagères proches de chez vous, sous formes d'itinéraires thématiques ou géographiques.

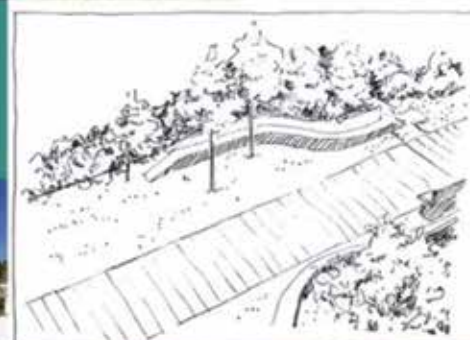
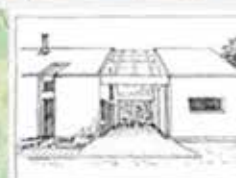
En savoir plus



Je construis
mon itinéraire



Retrouvez tous
nos itinéraires
géographiques



Le pôle a décidé de diversifier la diffusion des cultures architecturale et paysagère en concevant des itinéraires d'architecture tout public à partir, notamment, des réalisations déjà sélectionnées pour l'Observatoire des CAUE.

Pendant la première période de confinement, les référents techniques du pôle régional initial franc-comtois (CAUE 25 et CAUE 39) ainsi que le CAUE 58, fort de son expérience dans l'élaboration des circuits d'architecture, ont travaillé à préciser ce projet en termes de contenu et de technologie et ont formalisé un cahier des charges pour sélectionner un prestataire technique extérieur. Jordel Media a été sélectionné en septembre parmi 5 candidats.

Perspectives 2021

Le site web PWA devra être fonctionnel dans le courant du 1er semestre 2021. Il faudra en parallèle créer les itinéraires, le « contenu » du site à venir, qu'il est prévu de développer de façon géographique ou thématique. Ces itinéraires seront en lien avec les fiches de l'Observatoire CAUE, les vidéos des palmarès récents, etc.

Pour effectuer ce travail, le CAUE du Doubs a fait appel à Matthias Rigou, étudiant en 5ème année à l'ENSA de Nantes, pour un stage de 3 mois (de mars à mai 2021).

Des partenariats avec différents collaborateurs des CAUE (Maisons de l'Architecture, Fibois,...) pourront être envisagés pour enrichir qualitativement le contenu de l'outil Itinéraires CAUE.

La démarche est expérimentale sur les trois premiers départements et doit pouvoir ensuite être élargie aux CAUE qui le souhaitent.

En page de gauche, la maquette provisoire du projet.



* « Progressive Web App » : développement permettant une optimisation de la consultation en ligne et hors ligne pour faciliter l'itinérance.

Cette application sera gratuite et ouverte à tous,
afin d'**étendre la culture architecturale** au plus grand
nombre en proposant des **itinéraires d'architecture** à pied,
en vélo ou en voiture.

zoom sur

c | LE BULLETIN THÉMATIQUE

Des publications à découvrir à distance

2020 a été marquée par la période de confinement durant laquelle les documentalistes du réseau « Ressources CAUE » ont su s'adapter en proposant de nouveaux outils digitaux.



L'objectif était de continuer à diffuser la culture architecturale malgré le confinement. Le réseau Ressources CAUE a proposé un bulletin thématique hebdomadaire de références documentaires issues du portail de ressources des CAUE Centre-Est.

Thèmes du 24 mars au 11 mai 2020

- Préservation de la biodiversité
- Revitalisation/redynamisation des centres bourgs
- Élaboration d'un cadre de vie favorable à la santé
- Aménagement et entretien du jardin
- Adaptation au changement climatique
- Participation des citoyens, habitants, usagers dans les projets
- Mobilité durable, l'aménagement de circulation apaisée
- Créer un tiers-lieu

ce bulletin dès septembre 2020. La mise en page a été modifiée ainsi que la fréquence qui est à présent mensuelle.

Thèmes de septembre à décembre 2020

- Écomatériaux
- Aménager les espaces publics
- Agroécologie et permaculture
- Écoquartiers

13

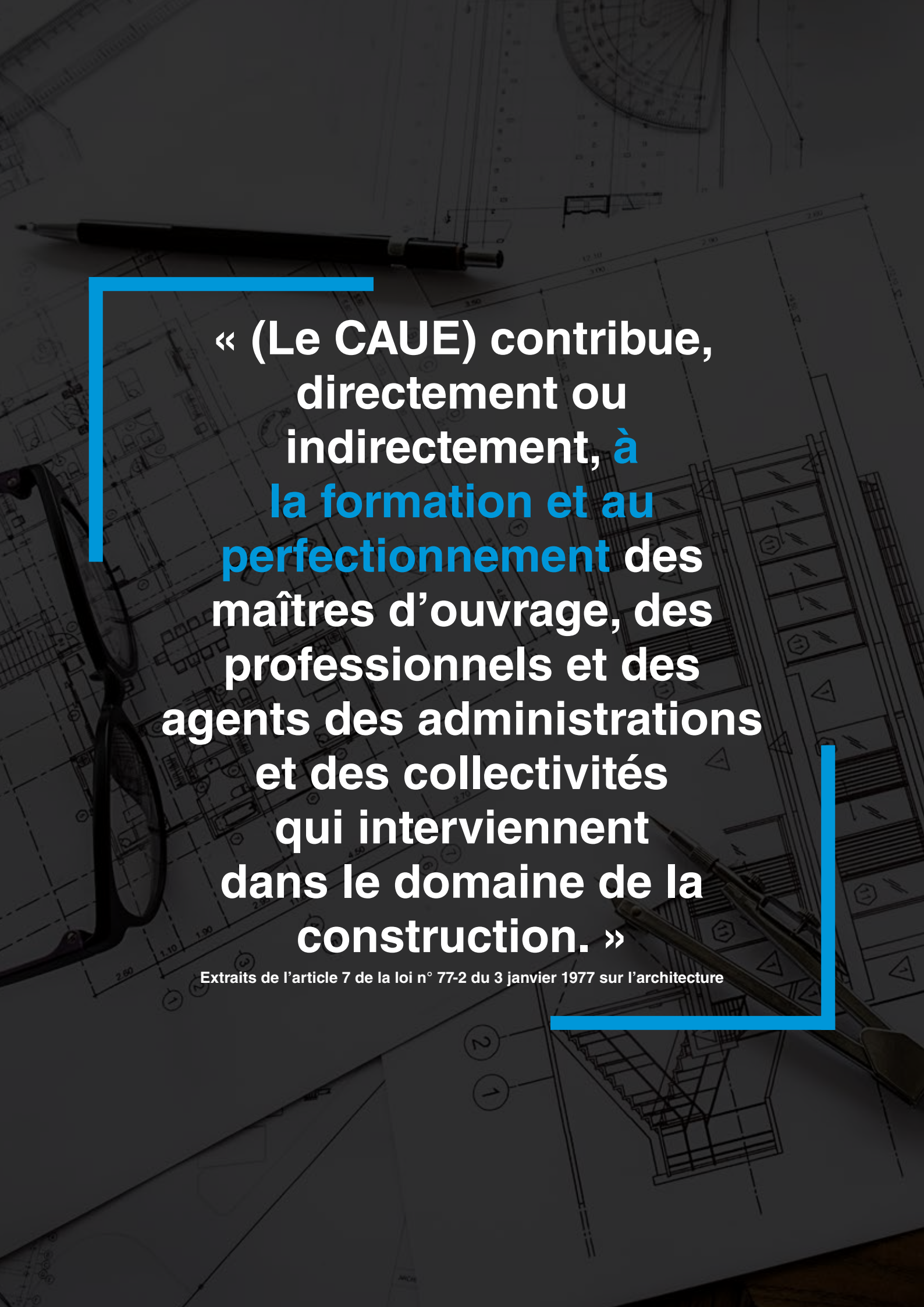
bulletins envoyés
en 2020



Cette initiative a permis de faire connaître notre centre de documentation et a engendré des retours favorables. Durant l'été 2020, une enquête de satisfaction a été envoyée à nos contacts. Cela a conduit à la poursuite de la diffusion de

« Je suis en Ardèche mais je bénéficie de vos publications ; Merci pour la sélection très intéressante sur la revitalisation des centres bourgs. »
de Sandra de Labeaume

Pour les inscriptions :
infodoc@caue25.org

The background of the image is a dark, semi-transparent architectural drawing. It features various technical sketches, including floor plans, elevations, and sections. A black pen lies horizontally across the upper left portion of the drawing. A pair of black-rimmed glasses is positioned vertically on the left side. The text is overlaid on this background, framed by a blue L-shaped graphic element.

**« (Le CAUE) contribue,
directement ou
indirectement, à
la formation et au
perfectionnement des
maîtres d'ouvrage, des
professionnels et des
agents des administrations
et des collectivités
qui interviennent
dans le domaine de la
construction. »**

Extraits de l'article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Chapitre 4



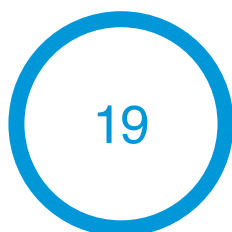
**NOTRE MISSION
DE FORMATION**

1 | LES ATELIERS AUX PARTICULIERS

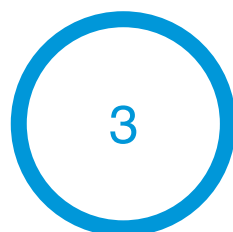
Le contexte sanitaire a perturbé la bonne réalisation des actions de formation qui nécessitent rencontres, explorations et échanges.

Pour continuer à assurer sa mission malgré les mesures sanitaires persistantes, en 2021 le CAUE 25 a décidé d'adapter ses ateliers en proposant sur le 1^{er} semestre une formule en webinaires.

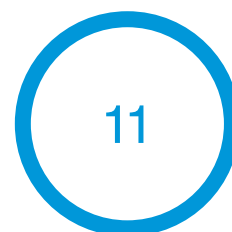




particuliers



ateliers



brochures à
disposition



L'idée est de proposer aux particuliers désireux d'approfondir et partager une expérience sur un thème spécifique, un temps d'apports et d'échanges animé par des experts.

Ainsi, un binôme d'architectes, paysagistes et/ou urbanistes animent 3 heures d'ateliers, avec lorsque le sujet s'y prête la contribution de l'un de nos partenaires (ADIL, UDAP...).

Une alternance d'apports de connaissances et de mise en pratique par des exercices et/ou études de cas assurent une bonne dynamique autour d'un sujet parfois ardu pour les particuliers.

Sur les 6 thèmes et 8 lieux programmés, seuls 3 ateliers ont pu être réalisés :

- Organiser et planifier ses espaces extérieurs ;
- Construire et aménager en harmonie avec le voisinage ;
- Chaux devant !

Il est à noter que ce dernier atelier, atelier de construction, nouveauté 2020 a remporté un franc succès.

Avec ce programme, 19 habitants du département ont bénéficié de notre expertise et 20 personnes ont demandé à être abonnées à notre newsletter.

Les équipes du CAUE réalisent, pour chaque atelier, une brochure résumant et illustrant le contenu proposé. Ces documents sont très utiles pour les particuliers et leur permettent d'avoir un rendu synthétique de l'apport de connaissance.



« Merci pour cet atelier qui était bienvenu et qui tombait à point nommé pour moi ! ». Gaëtan de Besançon

2 | LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Qualité architecturale, environnement, cadre de vie... les professionnels sont parfois confrontés à ces grands sujets qui nécessitent un regard aguerrit pour en comprendre les tenants et les aboutissants. Nos équipes leur proposent des formations afin de les sensibiliser à ces thématiques et leur permettre d'exercer leur métier avec une expertise complémentaire à leur activité.





La formation des enseignants

Échanges de pratiques pour les porteurs de projets architecture

En collaboration avec l'Action culturelle du Rectorat, le CAUE propose des journées de formation dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Les thèmes et déroulés sont travaillés avec Viviane Lalire, professeur en Arts plastiques, responsable du domaine Architecture pour la DRAEAAC.

Sur les trois journées d'échanges de pratiques planifiées, deux ont pu être organisées en visioconférence avec les intervenants les 17 et 26 novembre. La journée prévue sur la construction du paysage a été reporté en 2021.



enseignants

Formation Canopé : constructions éphémères au Musée Nancray

Afin de faire le lien entre les disciplines scolaires et les ateliers du CAUE et de Canopé, les enseignantes de l'école du Vaizot de Nancray ont été formées pour préparer leurs élèves à accueillir le projet « Constructions éphémères au Musée de Nancray ».

Les enseignantes ont ainsi pu explorer les ressources du musée et tester les ateliers du CAUE et de Canopé afin d'avoir une vue d'ensemble du projet proposé.

Intervention au PEAC : Parcours d'éducation artistique et culturelle

Fort de son expérience sur la création d'une formation à la médiation, le CAUE a répondu, en partenariat avec Pauline Sauveur, à la demande de l'école française de Bâle qui accueillait la formation « le PEAC à travers une forme d'art : l'architecture. »

24 stagiaires de toutes disciplines, pratiquant à l'étranger en école française, ont été sensibilisés.

67

La formation GRETA

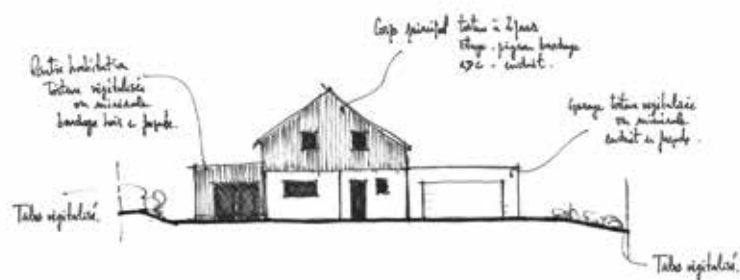
6 demi-journées de formation ont été données aux 11 stagiaires du GRETA visant le titre professionnel de TSOEB : Technicien Supérieur d'Études en Optimisation Énergétique du Bâtiment.

La partie sur les aides financières, précédemment honorée par le CAUE a été confiée à un conseiller de l'Espace Conseil FAIRE.

L'objectif est d'apporter aux stagiaires les connaissances nécessaires à l'obtention de ce titre, mais également de développer une culture générale et un esprit critique sur les différents métiers de l'univers de la construction et une ouverture d'esprit sur la qualité de l'architecture générée par des travaux d'optimisation énergétique. L'intervention permet aussi de guider les stagiaires dans la « jungle des sigles » et de leur donner les clés pour savoir comment trouver des informations fiables.

3 | L'INFORMATION AUX PARTENAIRES

Différents réseaux de professionnels nous sollicitent régulièrement pour intervenir lors de réunions ou de commissions afin d'apporter notre expertise sur un sujet précis.



Exemples de toitures

L'information au réseau départemental ADS

Qualité architecturale et paysagère des projets

Dans le cadre des rencontres du réseau départemental ADS (qui regroupe les différents services instructeurs d'autorisations du droit du sol) animé par la DDT du Doubs, le CAUE a présenté le 9 septembre 2020 les principes essentiels à observer pour garantir une meilleure insertion architecturale et paysagère des projets de construction ou de rénovation.

Cette information a permis de donner des clés de lecture, en s'appuyant sur des cas concrets récemment analysés par le CAUE.

Ainsi, les thèmes suivants ont pu être abordés :

- La prise en compte de l'environnement bâti et paysager pour s'assurer de la cohérence avec l'existant : volumétrie/typologie, teintes choisies (menuiseries, façades, couverture...), matériaux utilisés... ;
- La gestion des accès et du stationnement, pour s'assurer du confort d'usage de la parcelle, limiter l'imperméabilisation des sols ;
- L'implantation du bâti sur la parcelle : rapport au voisinage (vis-à-vis...), orientation (confort d'été/ confort d'hiver), ... ;
- La prise en compte du végétal dans l'aménagement extérieur, pour éviter des projets « hors-sol » et faciliter leur intégration dans l'environnement naturel et/ou bâti ;
- L'ordonnancement des ouvertures : proportion, alignement, symétrie ;
- Le choix des matériaux, dans une optique pédagogique et technique.

Ce temps de présentation a également été l'occasion d'échanger avec les instructeurs sur :

- Les limites de l'exercice réalisé par le CAUE : délai de réponse, cohérence avec la réglementation (PLU, RNU) ;
- Les besoins de formation auxquels le CAUE pourrait répondre (thèmes et temporalité à définir).

L'information au réseau Départemental des partenaires de l'aménagement

Préservation du patrimoine dans les documents d'urbanisme

Plusieurs communes du Doubs, notamment celles soumises à une forte pression foncière, constatant la dégradation ou la disparition d'un patrimoine architectural identitaire mais non protégé (fermes comtoises, patrimoine horloger...) ont sollicité ces dernières années le CAUE du Doubs pour les accompagner dans une meilleure préservation de leur patrimoine au travers de leur PLU.

En octobre 2020, dans le cadre du réseau départemental des partenaires de l'aménagement animé par la DDT du Doubs, le CAUE a partagé cette expérience auprès des acteurs publics du département impliqués dans l'élaboration des documents d'urbanisme (DDT, Conseil départemental, Chambre d'Agriculture, DREAL, DRAC, EPFL, ARS...).

Le CAUE a présenté le 1er octobre 2020 un exemple de recensement du patrimoine à l'échelle communale, assorti de prescriptions qui seront traduites dans le PLU en cours d'élaboration (en étroite collaboration avec le bureau d'études). L'occasion de sensibiliser et d'échanger sur la thématique du patrimoine dans les documents d'urbanisme avec les « personnes publiques associées ».

Exemple...



Contre-exemple...



C

cotisations 2021

Bulletin tenant lieu de facture

Adhérer au CAUE du Doubs

Communes

Moins de 200 habitants	30 euros
Entre 200 et 499 habitants	60 euros
Entre 500 et 999 habitants	120 euros
Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 9 999 habitants	610 euros
Plus de 10 000 habitants	760 euros

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

Entre 1 000 et 1 999 habitants	180 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	380 euros
Entre 5 000 et 6 999 habitants	610 euros
Entre 7 000 et 9 999 habitants	760 euros
Entre 10 000 et 15 000 habitants	1 000 euros
Au-delà de 15 000 habitants	1 400 euros

Autres

Associations	30 euros
Professionnels	30 euros
Particuliers	30 euros

Adhérents « bibliothèque »

Étudiants, Établissements scolaires	30 euros
Particuliers	30 euros

Membres bienfaiteurs

Cotisation de base + 76 euros

Domiciliation : Caisse d'Épargne de Franche-Comté
Code IBAN : FR76-1213-5003-0008-8023-2835-112
Code BIC : CEPFRPP213

25

Doubs

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

1 chemin de Ronde
du Fort Griffon
25000 Besançon
Tél. : 03 81 68 37 68

contact@
maisonhabitatdoubbs.fr

www.maisonhabitatdoubbs.fr

Nom / Intitulé

Prénom / Raison sociale

Adresse

Téléphone

Télécopie

E-mail

Cachet

Signature

Vous avez la possibilité d'adhérer individuellement ou par le biais de la communauté de communes. Dans ce dernier cas, veuillez vous assurer que la cotisation ait été versée.

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ont pour mission de susciter le désir de qualité.

Le CAUE du Doubs est à la disposition des collectivités locales et des particuliers, qui peuvent le consulter pour tout projet d'aménagement du cadre bâti ou paysager. Il assure également des missions de sensibilisation auprès du grand public et des établissements scolaires.

Conformément à ses statuts, le CAUE intervient gratuitement pour l'ensemble de ses membres. La qualité de membre s'acquiert, sur simple demande, par adhésion et par le versement d'une cotisation, fixée par le Conseil d'Administration de l'association et approuvée par l'Assemblée Générale.

Être membre du CAUE permet d'apporter un soutien à ses missions et de profiter de ses conseils.

Information CNIL - loi 1978 droit d'accès et de modification - Siret 393 652 755 00058 - APE 7111 Z



© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

[illegible][illegible]

25

Doubs

c|a.u.e

1 chemin de Ronde du Fort Griffon
Entrée D
25000 Besançon
03 81 68 37 68
contact@maisonhabitatdoudbs.fr
www.caue25.org



« Lorsque deux forces sont jointes,
leur efficacité est double. »

Isaac Newton

Conception : Agence Tête de Com - Réalisation : CAUE du Doubs - mai 2021
Crédit photographique : Freepik
Illustrations : couverture et pages 11 et 14, Vincent Paillot, architecte conseiller au CAUE
Photographies : page 9, Lionel Georges, Département ; page 59, Matthias Rigou